

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n°2024-19 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2024

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2024.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 22

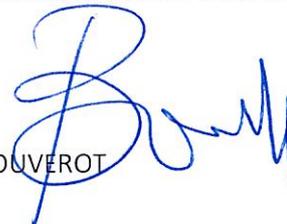
Contre : 0

Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 15 octobre 2024

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT



Réunion du conseil d'administration

4 JUILLET 2024

Procès-verbal

Présidente du conseil d'administration : Anne BOUVEROT

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
L. BRUNORI	Présente	F. ZAMOUR	Présente
D. PETIT	Présent	E. AAMARI	Présent
C. SYKES	Présente	F. FLECK	Présente

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Présent		
M. ETEVE	Présent		

Collège 5 <i>Doctorants</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. EMERY	Présent
		N. VETTORI	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

<i>Membres nommés du conseil d'administration</i>			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. DURAND	Procuration à N. CASTOLDI à partir de 16 h 30	J. KHALFA	Présent
L. ENGEL	Procuration à J. KHALFA	M. ANDLER	Présent
B. FAYE	Présent	X. LAZARUS	Présent
M. LE BRIGNONEN	Présente	Y. BELKAID	Procuration à C. NOIVILLE
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à A. BOUVEROT	E. TRIZAC	Procuration à A. BOUVEROT
N. CASTOLDI	Présent	C. NOIVILLE	Présente

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
V. THEIS	Présente
A. FUCHS	Absent
D. TARAVELLA	Présent
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présente
R. CARUANA	Présent
G. JOLY-JAGOT	Présente
L. BEAUCHET	Présent
F. POURIAS	Présent

Assistait également à la séance : Lorna KIERSZENBLAT

ORDRE DU JOUR

Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration	5
Élection de la présidente ou du président du conseil d'administration	5
I. Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2024	6
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL	6
1. Présentation par le Directeur	6
2. Motions (vote)	17
3. Distinctions	31
III. Points financiers	31
1. Lettre d'orientation budgétaire 2025 (vote)	31
2. Groupe de travail - Mesure École inclusive : tarification du restaurant pour les boursiers (vote).....	32
3. Tarification de la cafétéria (vote).....	34
IV. Points ressources humaines.....	34
1. Actualisation des dispositions relatives à la gestion du RIPEC (vote)	35
2. Rapport social unique 2023 (vote).....	35
V. Points scolarité et administratif	35
1. Diplôme d'établissement : Master Sciences de la durabilité (vote)	35
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL (suite)	36
2. Motions (vote) (suite)	36
V. Points scolarité et administratif (suite)	38
2. Modification de la grille de rémunération de la conception des sujets B/L (vote).....	38
3. Engagement décennal (vote).....	39
4. Délégation de pouvoir consentie au Directeur (vote)	39
VI. Plan d'action de lutte contre les VSS : point de situation	39
VII. Question(s) diverse(s)	39

La séance est ouverte à 14 h 04

Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration

Frédéric WORMS remercie les administratrices et administrateurs de leur présence et indique que le conseil doit être formellement renouvelé et procéder à l'élection de son président ou de sa présidente. Au cours d'une première séquence, la séance sera présidée par le doyen d'âge parmi les membres nommés, en l'occurrence Martin ANDLER, président de l'association des anciens élèves de l'École normale.

Martin ANDLER ajoute qu'étant doyen d'âge, malgré ses efforts pour passer des pactes faustiens, il exercera un bref intérim de la présidence de cette réunion. Il propose de commencer cette première séquence par un tour de table.

Il est procédé un tour de table.

Martin ANDLER donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Laurence ENGEL à Jean KHALFA ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Anne BOUVEROT ;
- Emmanuel TRIZAC à Anne BOUVEROT ;
- Yasmine BELKAID à Christine NOIVILLE.

Martin ANDLER constate que le quorum de 13 membres est atteint, avec 26 membres votants présents.

Élection de la présidente ou du président du conseil d'administration

Martin ANDLER annonce qu'Anne BOUVEROT est candidate à la fonction de présidente du conseil d'administration, qu'elle a exercée durant le mandat précédent. Il s'enquiert d'éventuelles autres candidatures, et en l'absence, l'invite à se présenter.

Anne BOUVEROT indique qu'elle est membre et présidente du conseil d'administration depuis deux ans. Au terme de cette période, elle se rend davantage compte de ce que représente la fonction. C'est avec autant d'enthousiasme et de bonne volonté qu'elle présente à nouveau sa candidature, en tant que membre nommé. Elle se propose d'assumer cette fonction en plus de ses autres responsabilités. Il s'agit d'une fonction bénévole, qu'elle remplit en partie pour rendre à cette École tout ce qu'elle lui a donné dans les années où elle y était étudiante et tout ce qu'elle lui a permis d'entreprendre ensuite.

Anne BOUVEROT précise qu'elle a été ravie de ces deux dernières années. Le conseil d'administration a une bonne capacité à échanger sur des sujets parfois simples, d'autre fois beaucoup plus compliqués, dans certains cas administratifs ou techniques. En général, il a la chance de se voir présenter l'un des départements de l'École, lors de chacune de ses séances. Ce ne sera pas le cas aujourd'hui, car l'ordre du jour est très fourni, mais cela fait partie des éléments particulièrement intéressants dans ce conseil.

Anne BOUVEROT confirme ainsi qu'elle est prête à candidater à nouveau à la présidence du conseil d'administration, et se tient à disposition des membres pour répondre à leurs éventuelles questions.

Martin ANDLER s'enquiert d'éventuelles questions ou commentaires. En l'absence, il précise que le scrutin aura lieu à bulletin secret, si au moins un membre le demande. Aucun membre ne l'ayant requis, il propose de voter à main levée.

Le conseil d'administration élit Anne BOUVEROT présidente du conseil d'administration de l'École normale supérieure.

Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Anne BOUVEROT remercie Martin ANDLER d'avoir assuré la présidence de cette première partie de la séance, et les membres du conseil d'administration pour leur confiance. Elle propose de passer à l'examen de l'ordre du jour et précise avoir accepté la demande d'ajout d'un point, formulée par Edwin COLLARD, Martin ETEVE, Belen LASA ILUNDAIN et Johanne LEBRUN THAURONT. Aucune question diverse n'a été proposée pour cette séance.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2024

En l'absence de remarques sur ce procès-verbal, **Anne BOUVEROT** le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

Nombre de votants : 25 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 8

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

1. Présentation par le Directeur

Frédéric WORMS félicite Anne BOUVEROT pour son élection unanime et la remercie d'avoir à nouveau accepté la charge de la présidence de ce conseil d'administration. Il remercie également les administrateurs, dont la nomination ou le renouvellement l'oblige à situer les actualités de l'École dans ses missions générales. Ainsi, il rappellera en premier lieu les actualités institutionnelles, scientifiques et budgétaires de l'ENS et de PSL, avant d'en venir à des actualités plus circonstanciées et politiques, dont l'une conduira au point de l'ordre du jour inscrit à la demande des étudiants. Ceux-ci ont d'ailleurs également souhaité qu'il soit abordé immédiatement après ce point d'actualité, qui concernera notamment le conflit israélo-palestinien et le contexte politique plus général. En effet, il s'agit dans cette introduction de comprendre la place et la relation de l'École normale à l'actualité.

Frédéric WORMS se propose de dresser un tableau, y compris pour situer tous les points importants que les administratrices et administrateurs traiteront sur les missions générales de l'École. Toute l'équipe de direction, présente à cette séance, la voit comme une grande école universitaire de recherche au sein du service public. Sa vocation est la recherche dans sa pointe la plus avancée. En effet, celle-ci suppose toujours des avancements à partir d'un état du savoir qu'on maîtrise vers ce qu'on ne connaît pas encore, sur la base de critères clairs de vérité et de valeurs à la fois d'indépendance et de contrôle par les pairs et des institutions académiques. Celles-ci sont indépendantes et exercent leurs propres critères de contrôle mutuel et de rigueur, pour établir les principes du savoir dans toutes les disciplines. L'École se situe dans ce cadre, et ces valeurs sont fondamentales.

L'École est ainsi devenue une grande école universitaire, et c'est sa place dans l'université PSL. Il s'agit d'une nouveauté très forte depuis la création de cette dernière, dont elle est un établissement composante, avec la formalisation de son diplôme, les masters et les doctorats. Passant d'une

vingtaine de doctorats inscrits à l'ENS à plus de 700, elle est également devenue une grande école graduée. Elle constitue une part essentielle de cette université. Cette dimension universitaire s'ajoute maintenant à celle de l'École, de manière assumée et très forte. Celle-ci est aussi, avec les autres ENS et d'autres établissements en France, un des lieux cruciaux pour l'entrée dans la recherche, le recrutement des jeunes chercheurs et l'attractivité de la recherche par les statuts, l'accès à une formation au cœur de la recherche, et pour relever les défis contemporains transdisciplinaires dans tous les domaines.

De ce point de vue, l'École normale supérieure propose ses concours de recrutement, deux voies pour être normalien et normalienne. Son but est de réussir à les financer tous à terme, afin qu'elle devienne de plus en plus, y compris à l'international, un endroit où la recherche, qui est si fondamentale sur le fond mais aussi pour la société, soit attractive. À cet égard, la croissance de l'École, qui s'est faite à moyens constants, atteint aujourd'hui une sorte d'équilibre, voire de tension, qui peut être constatée dans ses budgets. Elle espère que la tutelle continuera de reconnaître cette attractivité des quatre ENS, qui travaillent sur ce modèle. Cette mission est fondamentale et les administrateurs examineront nombre de sujets dans les points financiers, sur les ressources humaines, sur les recrutements, l'établissement soutenant la recherche avec ses moyens, avant tout humains.

Frédéric WORMS souligne également que l'École est de plus en plus consciemment soucieuse de l'impact de sa recherche, notamment sur la société, à travers les questions urgentes et les défis contemporains, liés à l'intelligence artificielle, au climat, aux sujets géopolitiques. La précédente séance du conseil d'administration a ainsi été l'occasion de présenter le nouveau centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques, soutenu par deux tutelles publiques, à savoir le ministère des armées et le ministère des affaires étrangères, ainsi que différentes institutions. Il s'agit d'un grand centre de géopolitique et il importe, dans le contexte actuel, de mener une recherche de fond sur ces sujets, comme sur tous les autres.

L'École a aussi une dimension d'ouverture sur la société, en amont. Le conseil d'administration aura à traiter dans son mandat, comme la direction dans le sien, l'accomplissement des projets d'ouverture sociale, en visant à terme 30 % d'étudiants boursiers dans les concours de l'ENS. Se posent également les questions de débouchés, l'établissement ayant créé récemment une direction des carrières.

Frédéric WORMS met également en exergue l'École comme une société se trouvant dans une étape forte de prise de conscience de la dimension sociale. À cet égard, il remercie d'avance Myriam FADEL, qui présentera l'état des lieux du plan d'action sur les violences sexistes et sexuelles. En outre, l'instance examinera prochainement une charte, que l'École met en place depuis janvier dernier, sur les violences racistes, xénophobes et antisémites, et un groupe de travail est d'ores et déjà actif dans l'élaboration d'une charte concernant les mécénats, en particulier sur l'éthique des dons et des partenariats concernant les aspects climatiques.

L'ENS prend ainsi conscience, explicite et formalise ses règles sociales sur cet ensemble de sujets, à savoir les violences sexistes et sexuelles, l'intégrité scientifique, le mécénat et les violences racistes, xénophobes et antisémites, dont elle pouvait se croire préservée par la grâce du savoir. Le savoir est présent, mais l'École doit aussi prendre conscience de ces dimensions.

Frédéric WORMS réitère que cette grande école de recherche universitaire est consciente de ses missions et de ses devoirs, et remercie les membres d'avoir rejoint son conseil d'administration. Ayant rappelé ce cadre, il évoquera les actualités générales de l'École normale et de PSL, qui sont le cœur de l'instance, même si aujourd'hui, le conseil consacrerait un peu de temps à un sujet particulier, ainsi qu'au contexte plus général des valeurs de la recherche dans nos sociétés et de la manière dont l'ENS peut et doit les incarner, les défendre et les revendiquer, face aux dangers qui

peuvent la menacer. C'est l'une des raisons pour lesquelles la direction a renoncé exceptionnellement à la présentation ce jour d'une structure scientifique.

S'agissant de l'actualité de l'École et de PSL, Frédéric WORMS fait part de l'absence à cette séance du président de l'université, qui en est statutairement membre avec voix consultative. En effet, Alain FUCHS a présenté sa démission le 26 juin dernier, à effet immédiat. La présidence de PSL est ainsi vacante, et dans ce type de cas, une procédure prévoit que le directoire, dont font partie tous les chefs des établissements composantes et les représentants des organismes, propose parmi les membres du comité exécutif une personne pour assurer l'intérim. Cette proposition doit être validée par le conseil d'administration de PSL. Le directoire a approuvé à l'unanimité la semaine dernière la candidature de Mouhoud EL MOUHOUB à la présidence par intérim. Le conseil d'administration de l'université se réunira mardi prochain, et le directoire espère qu'il le confirmera.

Le cas échéant, Mouhoud EL MOUHOUB sera président par intérim pendant 6 mois, au terme desquels le conseil d'administration élira un nouveau président ou une nouvelle présidente, conformément à une autre procédure déjà entamée. Un comité de recherche a été constitué, composé de deux membres statutaires, deux membres du conseil d'administration de PSL, deux personnalités extérieures et deux chefs d'établissement, dont fait partie Frédéric WORMS et Fabienne CASOLI, présidente de l'Observatoire de Paris. Le comité de recherche s'est réuni pour la première fois la veille de ce conseil, et met en place un calendrier.

La direction de l'ENS aura à informer son conseil d'administration de cette démarche, très importante, car le président de l'université PSL joue un rôle essentiel. Cette dernière est pour l'École un passage à l'échelle supérieure dans les disciplines, vis-à-vis de la recherche internationale, les classements étant plutôt un aspect secondaire. L'université est une extension de ses moyens et de ses travaux dans tous les domaines. Elle est aussi l'instance qui répond aux appels d'offres nationaux et internationaux, pour et avec l'École, dont les membres de l'équipe sont membres des comités de PSL correspondant à leurs fonctions. C'est une très grande force, encore en pleine structuration.

Ainsi, PSL a remporté d'importants projets, tels que Parisanté Campus et un grand cluster d'intelligence artificielle. Anne BOUVEROT le connaît bien, car la fondation qu'elle a créée sur l'IA et la justice sociale est devenue l'Institut IA et société, beaucoup plus large, au sein de ce cluster de l'université. Il fait partie des grands programmes que l'ENS ne pourrait mettre en œuvre sans cette dernière, qui ne pourrait pas non plus le faire sans l'École. La grande thèse à ce sujet est que l'ENS reconnaît partout qu'elle est membre de PSL, celle-ci reconnaissant aussi partout que l'École normale est un grand atout pour elle.

À ce propos, Frédéric WORMS aurait dressé un état des lieux des grands programmes de recherche PSL, comme il l'a fait au conseil scientifique, si le conseil d'administration avait eu davantage de temps. Les financements de l'IdEx désormais pérennes ont été redéployés. Il décrirait nombre de projets de PSL, y compris des programmes gradués. Mais l'instance n'a pas le temps de rentrer dans les détails aujourd'hui, sauf questions de la part des administrateurs. En tout cas, il salue l'action d'Alain FUCHS sur ces sujets à la présidence de l'université PSL. Ce moment de transition doit être constructif et marquer un progrès pour l'université.

PSL a encore devant elle des tâches de structuration, deux nouveaux établissements la rejoignant, et d'amélioration de la collaboration entre établissements, de nouveaux projets, avec le grand tournant vers la transition climatique que les laboratoires de l'École normale portent largement, notamment s'agissant de la physique, l'économie, les géosciences ou les humanités. Elle n'a pas encore pris à l'échelle de PSL, en quelque sorte, et celle-ci est en train d'y travailler. Un projet majeur sur la transition est peut-être en train de prendre forme. Les humanités ont un potentiel énorme avec l'ENS, l'École des chartes et l'École pratique des hautes études. Ainsi, une mission a été confiée à Anne-Marie TURCAN-VERKEK, en raison de l'interruption de Translitterae, école universitaire de

recherche cruciale pour ce domaine. Des travaux considérables restent à réaliser, mais la dynamique va repartir très fortement.

Du côté de l'École, des recrutements majeurs ont été présentés au conseil scientifique, de professeures en histoire de l'art et en physique. Cette féminisation au département de physique est une grande nouveauté au cœur des projets de l'ENS, dans le cadre des relations femmes et sciences. À cet égard, Frédéric WORMS indique que les étudiantes de physique ont écrit à la direction, il y a un an, pour souligner qu'il n'y avait aucune enseignante au département. C'était un signe de plus que dans certaines disciplines, des retards énormes doivent être rattrapés. Grâce à la fondation, les bourses femmes et sciences ont déjà des effets très nets, et trois enseignantes sont à présent recrutées. L'École a ainsi procédé à des recrutements très intéressants.

Au titre des événements, Frédéric WORMS annonce que tous les membres du conseil d'administration seront conviés, le 20 septembre, à la Nuit des Sciences et des Lettres, dont le thème sera l'énergie. Par ailleurs, l'École a pu réaliser ce qu'elle souhaitait après deux disparitions, parmi celles qui l'ont le plus affectée, à savoir pérenniser le nom de Daniel COHEN et de Pierre PETITMENGIN, bibliothécaire historique de l'École normale, à travers des prix de thèse. Le prix Daniel COHEN a été remis par Esther DUFLO au mois de juin, et le prix Pierre PETITMENGIN, lancé par Valérie THEIS, autour d'une belle journée la semaine dernière. Par ailleurs, le 18 juin dernier, l'École a rendu hommage aux normaliennes mortes pour la France, ainsi qu'à Jean PREVOST, normalien mort dans le Vercors en 1944.

Enfin, Frédéric WORMS annonce le recrutement prochain d'un nouveau directeur de la communication, dont les fonctions s'étendront aux responsabilités sociétales et environnementales de l'École et à des relations approfondies avec la fondation, avec laquelle une convention sera conclue pour harmoniser la communication des deux institutions, en lien avec l'A-Ulm, l'association des anciens et anciennes, qui représente pour l'École un appui majeur.

Frédéric WORMS se tient à la disposition des administrateurs pour répondre à leurs éventuelles questions, notamment sur PSL. Cependant, le temps passant vite, il propose d'aborder les actualités plus circonstancielles, requérant l'établissement depuis le 7 octobre, même si un événement plus précis a commencé le 21 mai dernier et a duré cinq jours. Le conseil d'administration devra en reparler aujourd'hui, pas seulement en réponse à la demande des étudiants. Frédéric WORMS aurait de toute façon soulevé le sujet, surtout pour celles et ceux qui ne sont pas de l'École.

Frédéric WORMS voudrait évoquer la manière dont l'École, dans ses missions et son cadre, se rapporte à l'actualité, notamment celle qu'il veut évoquer à présent. Plusieurs étapes se sont déroulées depuis les attaques terroristes commises en Israël le 7 octobre, et trois principes ont orienté la direction de l'École normale, en premier lieu celui de justice, qui la conduit à avoir une attitude de condamnation de ces actes et de la riposte disproportionnée qui a suivi, qui fait aussi des victimes de manière injuste, notamment dans le monde académique et universitaire. Par ailleurs, l'École a toujours associé cet acte de condamnation et de solidarité avec les victimes à un vœu de cessez-le-feu et de libération des otages.

Le deuxième principe de l'École, qui est crucial, vise à comprendre ce qui peut être entrepris par elle dans le cadre de ses missions. Depuis le 7 octobre, elle a encouragé et aidé à construire des réflexions académiques sur ces sujets, notamment lors de séminaires sur la Palestine, l'antisémitisme et la recherche d'un discours commun. L'ENS a également soutenu les programmes de géopolitique. Le cadre de l'École a toujours paru à sa direction mobilisable pour ces sujets, dans ses principes et dans ses missions, avec ses forces, et cela ne semble pas du tout secondaire.

À cet égard, Frédéric WORMS évoquera la manière dont ces missions s'étendaient déjà et doivent s'étendre davantage au soutien académique et universitaire aux collègues et aux étudiants victimes de ce conflit en grand nombre, auxquels elle doit apporter tout l'appui et le secours qu'elle peut. Ce cadre existe depuis le 7 octobre, et l'École a communiqué sur le sujet dès le 16 octobre. Elle a

construit les séminaires en question rapidement. Par ailleurs, elle avait prévenu des risques, notamment que ce conflit engendre des formes de violence que l'École ne peut admettre. Elle a donc rappelé que toute violence interne, y compris verbale, et tout acte ou propos raciste ou antisémite devaient être signalés. D'ailleurs, l'ENS était déjà en train de renforcer ses procédures de signalement, comme l'a fait l'État, en particulier le ministère de l'enseignement supérieur.

Aucun signalement n'a été effectué à ce jour, mais l'École reste très vigilante à cet égard, ayant alerté dès le début que tous les types de risques débordant du cadre de ses missions, de sa sécurité, de son fonctionnement et du bien commun seraient pris en compte et qu'il faudrait y répondre. Ce cadre général a tenu et tiendra, et sera renforcé par la suite. L'ENS ne renoncera ni à ses activités, ni à sa liberté et responsabilité académique, ni au cadre de soutien universitaire.

Il se trouve qu'au mois de mai, certains parmi les étudiants, mais aussi des personnes extérieures à l'École, ont voulu aller plus loin que ce cadre, et ont demandé qu'il aille plus loin, parfois de manière légitime, parfois en le transgressant et en le fragilisant. Une première occupation très brève a eu lieu, d'ailleurs pas par des étudiants de l'ENS mais de 1^{er} cycle de PSL, sur le campus Jourdan, du 1^{er} au 3 mai, notamment pour demander à l'université ce que l'École avait déjà mis en place en grande partie, à savoir l'organisation de conférences. Cette occupation s'est résolue très rapidement et consensuellement. Cette demande des étudiants de PSL a été soutenue par la direction et encadrée par plusieurs collègues et une conférence a eu lieu sur le campus Jourdan. Ce blocage est ainsi intervenu sans autre transgression, bien qu'il en ait été une en soi, et a pu rentrer dans le cadre, à travers des discussions, qui elles-mêmes respectaient ce dernier.

Ce n'a pas été le cas ensuite, lorsque la cour du 45 rue d'Ulm a fait l'objet d'une occupation le 21 mai dernier, par un groupe d'étudiants et d'étudiantes et un collectif qui souhaite rester anonyme, s'est présenté comme organisant cette action et a formulé des revendications. La direction a considéré nécessaire de distinguer immédiatement celles qui rentraient dans le cadre de l'ENS de celles qui en débordaient. Elle a donc ouvert des discussions en maintenant ces critères. Ainsi, elle a pu constater, et ce n'était pas anodin, que l'une de ces revendications visait à ce qu'elle prenne position sur certains points disputés du conflit.

Frédéric WORMS rappelle que la direction a fait valoir dès le début qu'il ne lui appartenait pas de le faire, mais que des messages pouvaient être transmis au conseil d'administration à travers les élus en son sein. Il note que c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, ayant compris que les élus étudiants se proposent de présenter une motion, dans le cadre de la demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour, bien que le texte de celle-ci n'ait pas été transmis à l'administration. Cela correspond à un cadre, la présente instance étant aussi une façon de traiter des revendications, pour les accepter ou les refuser, mais en tout cas pour les discuter légitimement et non pour les proclamer à partir d'une occupation par quelques personnes, au nom de toutes et tous dans un espace commun.

Des discussions ont eu lieu dans ces limites, mais malheureusement, la dimension des risques encourus à travers cette occupation s'est imposée très vite à la direction et à sa responsabilité. Un certain nombre de ceux-ci se sont matérialisés rapidement, même si l'occupation se présentait comme pacifique. Ils étaient, entre autres, liés au fait que l'École a un internat de 200 chambres et un lieu commun très particulier, et à des appels à des personnes extérieures, lesquelles en relayaient aussi, à travers des messages très suivis, de la part de personnalités politiques ou militantes et invitant à rejoindre l'occupation de manière massive. Ces risques étaient aussi liés à la sécurité, ont été confirmés très directement à la direction et se sont vérifiés dans d'autres établissements, par exemple à Dauphine.

Ils ont amené la direction de l'ENS à prendre une mesure de fermeture du campus le 23 mai. Elle a poursuivi les discussions, mais celles-ci ont été rompues, car ce qu'elle proposait n'était pas accepté, malgré l'intervention d'une médiatrice, qui a expliqué le cadre dans lequel pouvaient être traitées les revendications, quelles qu'elles soient. Un certain nombre d'autres éléments a

également fait prendre conscience que les risques ne faisaient que s'alourdir, ne serait-ce que par la durée de l'occupation, l'absence de cadre fiable pour la discussion, le groupe changeant constamment de représentants et de position, et le refus définitif d'entrer dans les propositions de la direction.

Un ou deux autres risques se sont ajoutés à ce contexte, y compris des passages à l'acte, notamment un, sur lequel la direction a pu faire croire qu'il était la seule raison menant par la suite à faire évacuer la cour par les forces de l'ordre le dimanche. Ce passage à l'acte a consisté en une publication sur le compte Instagram d'« ENS-Ulm en lutte ». Il y a sans doute des personnes de l'ENS Ulm derrière ce site portant le nom de l'École, mais elle ignore qui et aucune demande ne lui ait été adressée à ce propos. Alors même que les discussions évoquaient la saisine du conseil d'administration pour débattre de ces sujets, ce site a mis en ligne des photos de membres de l'instance, à savoir sa présidente et deux autres administrateurs, avec des textes et des images que Frédéric WORMS ne souhaite pas commenter ni diffuser ici. Ils ont été accessibles peu de temps, mais suffisamment pour circuler et être repris, dans un effet redoublé de danger, notamment par la presse de l'extrême droite. Celle-ci a saisi la balle au bond pour faire subir à l'École un deuxième type de risque de fragilisation absolument majeur.

Frédéric WORMS réaffirme qu'il s'agit là d'un passage à l'acte, d'une mise en danger directe de certaines personnes, à qui il présente à nouveau ses excuses et redit à quel point la direction était choquée et désolée de cette mise en cause. L'École s'est jointe à la plainte déposée par les administrateurs visés par ces actes répréhensibles, qui sont l'un des éléments constituant directement la preuve d'une forme de risque liée à cette occupation et de danger pour l'établissement. Cela l'a amenée, dans une proportion assumée, à demander le recours à l'évacuation par les forces de l'ordre. L'École ne portera pas plainte contre l'occupation en tant que telle, de telle sorte que l'évacuation s'est déroulée sans poursuite contre les occupants. Il ne s'agissait pas de les saisir, ni physiquement, ni juridiquement, mais seulement de libérer les lieux.

Il y a eu des controverses sur certains témoignages, qui n'en sont pas véritablement en réalité, car pour l'instant, rien n'a été déposé formellement, à la connaissance de la direction. Elle a demandé que lui soient signalées d'éventuelles violences policières. À ses yeux, grâce à ce non-dépôt de plainte, l'évacuation s'est déroulée en minimisant tous les risques, même si à l'extérieur, des témoignages ont été exprimés sur des actions des forces de police, lesquelles ont été circonscrites. L'équipe de direction de l'École était entièrement présente, et la médiatrice et Myriam FADEL étaient aussi témoins que n'importe qui d'autre. De nombreuses discussions ont eu lieu depuis, et la direction a communiqué en direct. Elle a été à la fois remerciée et critiquée pour sa communication très détaillée, de quatre pages, sur laquelle des journalistes d'une certaine presse ont ironisé, mais qui était très importante à ses yeux.

Frédéric WORMS souligne que cette communication a permis de préciser de nombreux éléments. Depuis, la direction prend le temps d'une explication très détaillée auprès de tous dans les départements, les associations, mais aussi les instances, comme ce conseil d'administration. Elle reste à la disposition de tout un chacun pour expliquer, justifier et recadrer.

En outre, Frédéric WORMS mentionne des risques secondaires, notamment de déformation des événements, comme dans certaines critiques formulées à l'encontre de l'École quant à un excès de réaction, ou l'inverse. Ainsi, un témoignage anonyme et erroné a été présenté concernant la cérémonie de diplomation de l'École normale, qui a été déplacée au Collège de France en raison de la fermeture du campus. Une intervention militante, brève et circonscrite a eu lieu pendant cet événement qui, par ailleurs, s'est parfaitement déroulé, y compris s'agissant des propos tenus sur le conflit et la politique de l'École. Ce témoignage anonyme, mensonger et erroné sur cet épisode a suscité, à lui seul, au moins six communications sur les réseaux de l'extrême droite, accusant l'École de complaisance ou de laxisme, voir d'antisémitisme.

Ainsi, les risques environnent l'École de toutes parts. La fragiliser d'un côté ou de l'autre n'est pas responsable. Sa force sur ces sujets est d'abord de défendre la position générale d'un établissement de recherche, le contenu de la recherche et de soutenir la discussion fondée sur celle-ci sur tous les sujets, tels que l'histoire de l'antisémitisme, l'histoire longue, les événements actuels, la compréhension de ce que signifie la Palestine, la géopolitique mondiale autour de celle-ci. Cette place de l'École et son rôle, avec PSL, dans l'université sont trop importants pour prendre le risque de les fragiliser. La direction protège donc ce cadre pour son contenu et veut que ses limites soient respectées pour que ce qui est fait à l'intérieur de celles-ci reste possible.

Frédéric WORMS fera part aujourd'hui des actions de soutien et de solidarité universitaire qu'elle propose de mener, en lien avec PSL, dans le cadre de divers programmes, notamment Pause mais aussi un autre, adopté à Oslo, où PSL était, avec Dauphine, la seule université française représentée. L'ENS va ainsi participer dès maintenant à un programme spécifique de solidarité avec les universités palestiniennes et étudiants et étudiantes de Palestine, en les faisant venir en France lorsque c'est possible, mais également en les aidant sur place. Grâce à la fondation, l'École conduit un projet de soutien doctoral à des étudiants libanais, qui veulent rester à Beyrouth mais en ont besoin, ainsi que d'une reconnaissance académique. Ce très beau programme porte le nom d'Houda AYOUB, enseignante historique d'arabe de l'ENS. Elle a créé la semaine arabe, qui fait de l'École un haut lieu des études arabes. Celle-ci souhaite instaurer la même solidarité universitaire extrêmement active. Comme elle s'y était engagée, PSL a indiqué qu'un « *budget spécifique sera dédié à ces opérations* » et a d'ores et déjà débloqué 200 000 euros pour ce soutien. L'ENS devra proposer des actions pour les utiliser. Elle est solidaire de toutes les universités, de tous les universitaires et de tous les étudiants, et souhaite le rester.

Frédéric WORMS sait qu'un débat va s'engager sur ce point porté par les étudiants et les étudiantes. Il tient à souligner à cet égard que toute position de l'École normale doit maintenir ce cadre. Il y a plus de tensions qu'on ne le croit à l'ENS. Des positions sont exprimées par certains, d'autres sont opposées par d'autres, et toutes sortes de positions n'osent pas s'exprimer. La direction est garante du bien commun et de l'intérêt général. Une motion de l'École, de façon générale, n'est pas l'expression d'une opinion dans un débat, mais un appel à une action commune, sur la base de ses missions. Elle doit répondre à des demandes d'actions précises, compatibles avec ces dernières et ses principes. Elle est donc très intéressée par une discussion sur ce point.

Frédéric WORMS conclut son intervention en situant cette responsabilité dans le contexte politique général, international et français. Il ignore si le conseil d'administration demandera à l'École de prendre position sur le contexte politique français immédiat, entre les deux tours des élections législatives. Toutefois, il ne croit pas que ce soit le rôle de l'établissement, même si lui-même prend la responsabilité, après en avoir discuté avec son équipe, d'associer l'École au communiqué très justifié publié par France Université et la conférence des grandes écoles cette semaine, qu'elle a signé, comme la plupart des grandes écoles. À cet égard, il souhaite citer un extrait du communiqué que le Collège de France a publié sur son site, qui montre à quel point les valeurs académiques sont nécessaires dans ce contexte. L'institution fait allusion non seulement au danger qui pourrait menacer la France, selon certains programmes politiques, mais aussi l'Europe sur les sujets évoqués à l'instant, et conclut son texte en faveur de l'humanisme, de la science et de l'ouverture sur l'Europe et sur le monde par ces mots : « *Par l'étude des civilisations et des cultures les plus diverses dans le temps et dans l'espace, et la poursuite d'une recherche sans frontières de nationalité, de genre, d'orientation sexuelle ou de religion, le Collège de France continuera de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination. Par la promotion d'une connaissance scientifique libre, rigoureuse et désintéressée, il refusera toute instrumentalisation des sciences* ».

À cet égard, Frédéric WORMS espère que l'École n'aura pas besoin dans les semaines et les mois qui viennent de revendiquer publiquement l'importance de la vérité, de la science, de la formation et de l'ouverture, la seule manière de répondre aux dangers climatiques, politiques et géopolitiques

de nos sociétés. Il ne pouvait terminer cette présentation d'actualité sans conclure sur ce cadre plus général. Les missions de l'École sont nécessaires sur tous les sujets, y compris sur cette actualité ponctuelle qui l'a beaucoup occupée pendant un mois.

Daniel PETIT remercie Frédéric WORMS pour cette présentation. Ayant entendu le terme « fragiliser », il avoue que cela suscite une certaine inquiétude sur l'avenir de l'École. Il ne voudrait pas dramatiser la situation de turbulences où le pays est en train d'entrer, de manière générale, mais un certain nombre d'indices s'accumule autour de l'ENS et crée de l'inquiétude sur le fait, par exemple, qu'elle soit mentionnée dans les réseaux d'extrême droite comme se livrant à des dérives supposées. La démission du président de PSL est également un élément de fragilité, d'une nature différente mais qui contribue à une sorte d'inquiétude générale.

Aussi, Daniel PETIT voudrait savoir quelle est l'ampleur de cette inquiétude, comment la direction de l'École entend y faire face, comment elle peut collectivement tenir et résister dans les temps à venir, sachant les enjeux strictement académiques concernant toutes ses communautés, mais aussi les enjeux de la société, notamment ceux vers lesquels elle apporte ses recherches et qui lui reviennent comme un boomerang.

Frédéric WORMS affirme que la direction partage cette inquiétude mais sait y répondre, au moins dans le principe. Cependant, si l'intensité des risques s'accroissait, il faudrait collectivement se manifester plus fortement encore. Les risques sont de nature différente. Ainsi, Daniel PETIT a évoqué les accusations graves d'idéologisation des recherches de l'ENS par certaines et certains, portant plutôt sur les sciences sociales. Il est extrêmement dangereux d'accuser un cours d'être « gauchiste » ou « militant », simplement en raison de son intitulé ou parce qu'il porte sur l'histoire transnationale, comme l'un des masters de l'ENS, ou sur le racisme.

La réponse qu'apporte la direction, mais aussi plus largement les communautés de l'École, consiste à souligner que si l'on n'accepte pas la recherche sur ces sujets qu'on accuse d'être militants, on les rend militants. Par exemple, si l'on n'accepte pas une recherche sérieuse de sciences sociales ou d'histoire sur le racisme, celles et ceux qui légitimement pensent que ce sujet existe vont en faire un sujet militant, et celles et ceux qui accusent toute recherche et tout discours sur le racisme d'être militant vont faire valoir que c'est effectivement le cas, car il n'y aura pas eu de savoir pour éviter cette boucle idéologique très dangereuse en ce moment. L'École est en effet face à une tentative d'idéologiser *a priori* des sujets, et doit y répondre par la rigueur de sa recherche, y compris sur ces questions. Ce faisant, elle ne doit pas céder sur le fond. Elle serait alors dans une posture d'abandon de certains thèmes, alors que tous ceux traités scientifiquement sont légitimes.

Frédéric WORMS souligne que ce point fait partie des vraies fragilités sociales qui menacent l'École. L'article du journal d'extrême droite évoqué à l'instant se terminait par la phrase suivante : « *Et en plus, on les paie 1 750 euros par mois* ». Il n'est même pas besoin de signaler que peu de normaliens étaient impliqués, mais tel n'est pas le problème. C'était une attaque directe contre l'élite qui serait payée à mener des actions idéologiques. Cette convergence de facteurs peut conduire à une fragilisation, et il faut défendre l'École par le rappel commun de ses missions, de ses forces et de ses apports à la société. L'intensité de ce rappel dépendra de celle des dangers. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Daniel PETIT de proposer de faire bloc ensemble. Il est convaincu que les directrices et directeurs de département en sont également convaincus et espère qu'il ne sera pas besoin de se réunir spécialement pour en discuter. Néanmoins, la direction y serait prête si nécessaire.

Pour ce qui concerne la présidence de PSL, Frédéric WORMS concède que cet élément tombe assez mal, mais il est totalement indépendant du sujet évoqué à l'instant. Il pense que l'institution est assez solide et doute qu'il faille s'en inquiéter. L'unanimité des chefs d'établissement était très forte.

Belen LASA ILUNDAIN indique qu'au-delà des inquiétudes académiques, par rapport à l'actualité, elle a reçu de nombreux témoignages et expressions d'inquiétude, notamment d'élèves binationaux et étrangers, face à ce qui pourrait se passer d'ici quelques mois. Elle entend que le conseil d'administration n'apportera pas nécessairement une réponse très claire, car ce n'est pas son rôle et il n'a pas de pouvoir en la matière. Cependant, il est important de les rassurer, y compris face à l'agression xénophobe qui a eu lieu près du Luxembourg et a beaucoup inquiété une partie de la communauté étudiante. Elle comprend que le milieu académique va résister, mais voulait partager l'inquiétude de certains élèves et étudiants particulièrement placés en première ligne, dans les médias et face à certains groupuscules aux alentours de l'École.

Frédéric WORMS note que ce sera peut-être évoqué lorsque le conseil d'administration abordera le rôle de l'École dans l'actualité, comme il l'a déjà fait implicitement, mais l'équipe de direction a considéré que cela concerne tout ce qui est d'ordre académique dans le sens complet du terme. S'agissant des étudiants binationaux, elle les soutiendrait très clairement si quoi que ce soit les menaçait. C'est une position forte de l'École dans ses missions, et sans outrepasser celles-ci. Elle est vraiment dans son rôle.

Cette position de l'École est également prise pour des collègues, car des échanges internationaux peuvent être fragilisés. Des obstacles très lourds sont d'ores et déjà imposés pour les visas. L'ENS a un programme pour l'Afrique, et Frédéric WORMS remercie Cédric GUILLERME, qui passe des conventions avec les ambassades de France sur ce continent pour faciliter leur obtention, face à des obstacles très concrets, même pour les chercheurs de plus haut niveau. Quand Souleymane BACHIR DIAGNE, ancien élève de l'École, professeur à Columbia, multimédaillé, a été nommé *fellow* de PSL, l'ambassade de France au Sénégal, dont il a été quasiment ministre puisque conseiller du président Abdou DIOUF, a demandé son bac, sa licence, sa maîtrise, son permis de conduire, s'il pouvait subvenir à ses besoins une fois à Paris, etc. Ce sujet perdure depuis longtemps, mais l'École sera très vigilante.

Jean KHALFA confirme que le danger est réel. Il en parle d'expérience, l'ayant constaté à l'étranger, notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne. La liberté d'expression et d'étude est attaquée des deux côtés. Il avait déjà mentionné la question de Fanon, qu'on ne peut enseigner ni dans les états de droite, ni dans les états de gauche aux États-Unis. Maintenant, on ne peut plus enseigner Césaire à Manchester. Le degré d'incompréhension et de bêtise est tel que des contenus entiers d'enseignement risquent de passer à la trappe. Tout ceci est l'objet de jeux politiques, et des réseaux internationaux se précipitent sur ces questions. Il faut veiller de manière très directe et claire sur la liberté des contenus et surtout l'excellence, sinon tout sera instrumentalisé dans quelque sens que ce soit.

Par ailleurs, Jean KHALFA juge utile de faire circuler les résumés des programmes de recherche présentés au conseil scientifique, et évoqués par Frédéric WORMS dans sa présentation.

Frédéric WORMS assure que les documents écrits préparés à ce sujet par Anne CHRISTOPHE, Valérie THEIS et Emmanuel BASSET seront transmis aux administrateurs. Ce dernier a également présenté les mineures du diplôme de l'ENS, notamment celle intitulée Action publique, à laquelle l'INSP est associé. De nombreux documents du conseil scientifique pourront d'ailleurs être communiqués au conseil d'administration, même si celui-ci n'a pas le temps d'en discuter en séance.

Cécile SYKES demande à quel point les conférences qui ont eu lieu sur les sujets de chaque côté ont été placées dans un contexte international, en particulier européen. En effet, de très bonnes universités en Europe travaillent sur les mêmes questions. La science se doit d'être universelle et il doit y avoir un accord à cet égard. Par ailleurs, elle a des collaborations tant avec Israël que la Palestine, qui ont la volonté de faire avancer la connaissance et de se rapprocher des connaissances européennes. Aussi, elle demande à quel point il peut être utile de s'appuyer sur l'Europe pour aplanir tous ces débats politiques.

D'autre part, Cécile SYKES sait très bien, par ses connaissances en physique du vivant, que des associations implicites se font dans le cerveau très rapidement pour prendre des décisions, lorsqu'on se croit en état de se mettre en défense. Aussi, il serait intéressant de communiquer sur le sujet, pour alerter les personnels sur ces mécanismes inconscients, qui sont parfaitement compris au niveau du cerveau et dont il faut un peu se méfier. C'est vrai notamment dans le cas des biais de genre qu'elle a assez largement étudiés, et même essayés.

Frédéric WORMS signale qu'Anne CHRISTOPHE travaille beaucoup sur les biais cognitifs et répondra mieux que lui sur ce point intéressant et important. On pense l'École comme un lieu de réflexivité sur tous les sujets. Elle devrait en effet être capable de mener un travail, y compris sur les peurs, les réactions, avec toutes les disciplines.

S'agissant du premier point soulevé par Cécile SYKES, Frédéric WORMS explique que pour l'instant, le réseau européen dans lequel l'École s'inscrit est celui s'occupant de soutien universitaire. Il n'est pas certain qu'il existe des projets de colloques européens avec les centres de l'ENS sur le conflit israélo-palestinien. Peut-être que le réseau d'Oslo, évoqué précédemment et incluant notamment le King's College de Londres, l'université d'Oxford et l'université Humboldt à Berlin, devrait-il se mobiliser pour le soutien universitaire, mais aussi pour des actions de recherche. Ce serait une très bonne idée. Mais l'ENS dispose d'un centre d'études européennes et a des projets sur ces sujets.

Nicolas VETTORI s'interroge sur le rapport des médias avec la vérité et la parole académique, qui est battue en brèche de manière générale. Elle existe, mais elle est noyée dans un océan de mensonges, souvent liés aux médias qui les véhiculent. Il profite de la présence à ce conseil de sommités en matière d'intelligence artificielle et d'études cognitives pour soulever un sujet révélé dans la semaine, concernant le relais de propagateurs de mensonges dans les réseaux sociaux, qui entraîne un effet boule de neige de cette propagation d'acteurs de déstabilisation.

Nicolas VETTORI explique que des graphiques ont été présentés, avec une progression de la propagation de sujets déstabilisants qui prend des proportions exponentielles, à partir de relais de certains types de comptes. Aussi, il voudrait savoir s'il existe des travaux ou des réponses à apporter sur ces problématiques.

Anne BOUVEROT indique que ce point concerne la désinformation sur les réseaux sociaux, que l'intelligence artificielle permet d'aider encore plus, mais elle préexistait. Il faut savoir que de nombreuses actions de lutte contre la désinformation sont menées sur les réseaux sociaux, avec des équipes entières et des algorithmes pour essayer de supprimer les messages concernés. Cependant, la structure même des réseaux sociaux et le fait d'encourager à cliquer sur ce que l'on trouve choquant génèrent cette manière de se comporter et de renforcer les clivages entre les personnes, ainsi que les contenus choquants. C'est une responsabilité collective que des chercheurs expliquent ces phénomènes et que chacun et chacune l'évoque autour de soi.

Christine NOIVILLE note que cette vaste question n'appelle pas une réponse clé en main. À cet égard, un groupe de travail est actuellement mis en place au CNRS sur ce sujet précis, suite à l'avis rendu par son comité d'éthique sur l'engagement des chercheurs, la liberté d'expression, la nécessité de clarifier un certain nombre de règles en la matière. Il a été proposé d'élaborer un guide, non pour museler les chercheurs, loin s'en faut, mais au contraire pour leur donner un cadre et les responsabiliser. Il s'agit aussi de faire en sorte qu'ils puissent s'engager de manière sûre, sans se mettre en danger et sans décrédibiliser la parole des scientifiques, ou être accusés de militantisme, ce qui représente une attaque très commode pour ceux auxquels les propos des scientifiques déplaisent.

Dans cette perspective, la direction du CNRS et Antoine PETIT lui-même sont en train de prendre la décision de débattre et de mettre en place un guide, qui contiendra des éléments sur cette question des réseaux sociaux. En effet, il est intéressant de constater au CNRS que nombre de

scientifiques, en particulier les jeunes, considèrent que la controverse scientifique peut se dérouler sur ces réseaux. Christine NOIVILLE note qu'elle est peut-être vieille et probablement à côté de la plaque, mais de son point de vue, les personnes s'y balancent des remarques plutôt que d'échanger dans une vraie logique de controverse. C'est peut-être un peu simpliste, mais en tout cas, elle se demande comment articuler cette réalité, à savoir que beaucoup de scientifiques passent par ces outils, et cette autre réalité contradictoire, selon laquelle cela pose un certain nombre de problèmes, y compris ceux mentionnés à l'instant. Christine NOIVILLE n'a pas la réponse à cette question mais au moins, elle est posée et certains vont s'y atteler.

Mathias ABITBOL remercie Frédéric WORMS pour cette présentation très claire, et revient sur le processus de sélection d'un nouveau président de PSL. Malgré son caractère mécaniquement urgent, il est important de ne pas perdre de vue les sujets cruciaux et de fond, abordés surtout par les élus dans les instances de l'université depuis longtemps. Ils concernent le manque de transparence et de démocratie interne. Ainsi, PSL est l'une des universités en France comptant le moins de représentants étudiants dans son conseil d'administration. Il s'agit également la faiblesse de son plan de transition écologique. Il faudrait que les feuilles de route rédigées par les candidats qui seront proposés soient claires et ambitieuses pour rattraper le retard pris sur ces sujets.

Mathias ABITBOL assure qu'il ne le déclare pas uniquement dans une posture militante, mais pense réellement que les dysfonctionnements de PSL sur ces trois sujets sont consubstantiels de la manière dont elle a été conçue. Il est donc très important d'utiliser cette nouvelle nomination comme un levier pour résoudre enfin ces trois problèmes.

Frédéric WORMS retient ces remarques et demande à Mathias ABITBOL une note sur ces sujets. En effet, la fiche de poste en cours de rédaction par le comité de recherche contiendra un paragraphe où les candidats seront invités à exposer leurs propositions pour la gouvernance. Tous sont très conscients que PSL est une belle autocréation universitaire. Pour ce qui le concerne, Frédéric WORMS était directeur adjoint de Marc MÉZARD au moment de la rédaction de ses statuts, avec l'aide de conseillers juridiques, de conseillers d'État et de personnes très compétentes. C'est malgré tout une université très particulière, une structure comprenant en son sein des établissements autonomes.

À ce sujet, Frédéric WORMS convient avec Mathias ABITBOL que les représentants étudiants sont peu nombreux au conseil d'administration de PSL, mais souligne qu'ils siègent dans tous ceux des établissements. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils ne doivent pas être plus nombreux dans celui de l'université en tant que telle. Ces statuts sont très particuliers et certainement perfectibles. Les établissements sont très conscients d'un certain nombre de problèmes, mais pas de tous. Aussi, il est preneur de ces suggestions.

Mathias ABITBOL assure que les représentants étudiants seront ravis d'apporter cette contribution.

Frédérique FLECK évoque la fragilisation de l'École, notamment par les publications de l'extrême droite, et relève que Frédéric WORMS a fait valoir comme motif de l'évacuation les risques secondaires liés à ces dernières. Cela soulève une inquiétude plus globale, car le sujet se reposera régulièrement. Il convient en revanche de veiller à ne pas s'empêcher d'entreprendre des actions, au motif que l'extrême droite risquerait de faire « monter la sauce » sur tel ou tel sujet, et d'être très attentifs à ce que les communautés de l'École ne réduisent pas leurs propres libertés d'expression pour prévenir ce genre de faits.

Frédéric WORMS en convient parfaitement, raison pour laquelle il a souligné que l'École continuera à faire ce qu'elle pense faire bien avec ses critères. D'ailleurs, les membres de sa direction sont assez grands pour voir si certains éléments débordent du cadre, sans que l'extrême droite ait besoin de les harceler. En effet, elle ne fera rien en se fondant sur ce genre de peur et d'autocensure.

2. Motions (vote)

Avant de passer de passer à l'examen de la proposition de motion, **Anne BOUVEROT** propose d'entendre la présentation des résultats d'un sondage.

Johanne LEBRUN THAURONT se propose d'introduire le sujet, avant que Martin ETEVE ne prenne le relais. L'objectif de cette intervention des représentants étudiants est triple. Il s'agit, en premier lieu, de se faire l'écho des réactions des communautés de l'École, qui ont été révélées ou exacerbées par l'occupation de l'ENS par un groupe de soutien au peuple palestinien, et s'inscrivent dans le contexte prévalant depuis le 7 octobre. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il existe des attentes vis-à-vis de cette instance suite à ce mouvement, notamment concernant une prise de position plus ferme ou à travers la motion qui sera présentée ce jour, ainsi que sur un éventuel réexamen des partenariats avec des entreprises susceptibles d'être complices de ce qui se passe en Israël. Il s'agit ainsi de proposer une réponse à l'attente d'un communiqué un peu plus clair, et une motion à cet égard sera proposée au conseil d'administration après la présentation du sondage mené par les représentants étudiants.

Avant de présenter les résultats du sondage, **Martin ETEVE** tient à rappeler que c'est dans l'objectif de se faire le porte-parole de l'ensemble de la communauté étudiante, et non de réagir à l'occupation en elle-même, que les représentants des étudiants ont réalisé ce sondage et choisi de soutenir la motion qui sera proposée, surtout au vu du nombre impressionnant de réactions suscitées par cette semaine d'occupation à l'École. Cette motion a reçu près de 400 signatures sur Internet et le sondage près de 450 réponses. À titre de comparaison, les représentants des étudiants sont élus avec moins de 100 voix chacun. Ils sont tous très attachés au caractère démocratique de cette instance et il s'agit ici de donner une idée de la légitimité de cette parole.

Ayant traité un peu tard les données, Martin ETEVE n'est pas en mesure de les projeter à l'écran. Les élus étudiants se sont efforcés de mener un sondage le plus neutre possible, pour avoir l'avis de l'ensemble des élèves, étudiants et étudiantes de l'École au sujet des différentes revendications portées par l'occupation, de l'occupation en elle-même et des réponses apportées par l'administration, ainsi que l'évaluation et la perception de leur pertinence. Les retours reçus peuvent être divisés en deux parties. Le fond de la question est d'identifier les attentes sur ce sujet en termes de communiqué, ainsi qu'en matière d'accueil des étudiants palestiniens et israéliens et d'examen des différents partenariats actuels. De nombreuses réactions ont également été recueillies quant à la gestion interne à l'ENS, mais cela a été débattu avec la direction et reste sans doute à rediscuter. Le plus pertinent est d'insister sur le fond de l'affaire et la manière dont la communauté étudiante s'est emparée de la question, et non sur les différents événements et leur gestion.

Néanmoins, Martin ETEVE tient tout de même à rappeler la grande insatisfaction quant à la façon dont l'occupation a été gérée, quand bien même de nombreuses personnes ne se sont pas retrouvées dans les méthodes employées par celle-ci. Ces résultats peuvent donc également être utiles à la direction, et il serait pertinent d'en discuter dans d'autres circonstances.

Concernant les résultats du sondage, Martin ETEVE explique qu'il était proposé pour chaque réponse quatre échelons : favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable et défavorable. Sur les 450 répondants, plus de 80 % étaient très favorables ou plutôt favorables à la demande de renforcement des dispositifs d'accueil. Le même résultat a été obtenu concernant la réponse proposée par le programme Pause à l'époque. À cet égard, Martin ETEVE ne peut que se féliciter de l'existence d'un autre programme en la matière.

Pour ce qui est de l'organisation d'un conseil d'administration exceptionnel, ou d'une réunion d'une instance particulière concernant l'examen des partenariats de l'École, plus de 75 % des réponses sont favorables ou plutôt favorables. À peu près le même taux est atteint concernant la proposition de la direction d'organiser une telle réunion. Martin ETEVE se doute que ce ne sera pas réalisé

aujourd'hui, car cela nécessite un travail de fond important. Il ne peut donc que réitérer cette demande soutenue par plus de 300 personnes ayant répondu au sondage.

D'autre part, plus de 75 % des répondants sont favorables ou plutôt favorables à l'adoption, à la présente instance, d'une motion mentionnant en particulier les risques avérés de crimes de génocide dans la bande de Gaza. Concernant la réponse apportée par la direction, qui mentionnait notamment les raisons juridiques et intellectuelles qui l'amenaient à refuser d'employer ce terme, près de 60 % des répondants ne les comprennent pas ou ne sont pas d'accord, sachant qu'ils ont pris soin de préciser qu'ils étaient au courant de toutes les raisons avancées par la direction, qui a énormément communiqué, comme l'a souligné Frédéric WORMS. On ne peut ainsi invoquer une ignorance car tout le monde est très au courant.

Martin ETEVE tient à préciser que ces chiffres sont encore un peu sous-estimés. En effet, la question était assez mal posée, les sondeurs ayant demandé si les personnes comprenaient ou étaient d'accord. Une partie a répondu qu'elles comprenaient, alors qu'elles pouvaient par ailleurs ne pas être d'accord, comme mentionné dans les différents commentaires. Il importe en tout cas de retenir la très forte attente envers cette instance concernant l'adoption d'une motion, mentionnant en particulier un certain nombre de points et de critères.

En outre, Martin ETEVE signale qu'une section de commentaires était prévue dans le sondage, et souligne que la plupart des répondants ont fait preuve d'un grand sens de la nuance, si cher au directeur. Il n'est pas question ici de militantisme, car c'est vraiment la communauté étudiante dans son ensemble qui s'est emparée de ce sujet, et y a réfléchi. La motion qui sera présentée au conseil d'administration en témoigne. Elle s'inscrit complètement dans le cadre de l'École et de sa mission, à savoir fournir un travail sourcé, précis, fidèle à ce que l'on peut estimer être la vérité. Pour ces raisons, les représentants des élèves et étudiants se proposent de présenter cette motion.

Martin ETEVE est désolé que ce texte n'ait pas été transmis aux administrateurs avant la séance. Il pensait que de par l'ampleur qu'il avait prise, il était parvenu à la direction. En réalité, il n'a pas très bien compris ce qui lui a été demandé. Il n'a pas traité le sondage, et ne pouvait donc transmettre ces données.

Frédéric WORMS fait valoir qu'une réunion préparatoire du conseil d'administration a été tenue avec les élus, où la direction a signalé à Edwin COLLARD qu'elle n'avait pas reçu la motion, et ce dernier a affirmé qu'il en ferait part aux autres administrateurs.

Martin ETEVE a compris du message d'Edwin COLLARD qu'il avait besoin des résultats du sondage, qu'il ne pouvait pas transmettre. Par ailleurs, il pensait que la motion était publique, sachant que lui-même était encore en stage la semaine dernière.

Frédéric WORMS rappelle que ce point a été clarifié en réunion préparatoire.

Johanne LEBRUN THAURONT donne lecture de la motion proposée :

« Le conseil d'administration de l'École normale supérieure exprime sa pleine solidarité avec l'ensemble des membres de nos communautés académiques touchées, d'une manière ou d'une autre, par les terribles drames qui endeuillent les habitants des territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, les habitants d'Israël et ceux du Liban. Ces événements ont réveillé des traumatismes historiques et des souffrances liées aux heures les plus sombres du XX^e siècle.

Nous nous alarmons du niveau des destructions et du nombre de victimes de toutes nationalités, dans une explosion de violence dont l'amplitude dépasse l'entendement, n'épargnant ni les civils (776 tués en Israël le 7 octobre, au moins 34 570 à Gaza depuis le 8 octobre, dont plus de 14 000 enfants, 479 en Cisjordanie, 100 au Liban), ni les journalistes (130 journalistes gazaouis tués), ni les travailleurs humanitaires, ni les personnels de soins et de santé (326 tués à Gaza).

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, nous dénonçons tout particulièrement la destruction du système universitaire à Gaza, qui prend un caractère systémique d'éduicide ou de scolasticide, avec la destruction intégrale ou partielle de toutes les universités (privant ainsi près de 90 000 étudiants d'éducation), des bibliothèques, et l'arrestation et l'assassinat des personnels d'enseignement, d'administration et de recherche. Plusieurs milliers d'étudiants et 450 universitaires et personnels d'université – dont 64 professeurs, 7 doyens et 3 présidents d'université – ont été tués.

L'ampleur de ces destructions et des massacres a conduit Francesca ALBANESE, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés, à conclure qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide ont été commis a été atteint. De plus, la cour internationale de justice, dans ses ordonnances de janvier et mars 2024, conclut sur un risque plausible de violation par l'État d'Israël de la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Compte tenu de la gravité de ces préoccupations, le conseil d'administration de l'École normale supérieure appelle le gouvernement français à œuvrer, conformément à ses obligations en tant que signataire de la convention précitée, pour un cessez-le-feu immédiat et permanent, tel qu'exigé par l'ordonnance de la CIJ du 24 mai, pour la libération des 128 otages israéliens et des 9 300 prisonniers politiques palestiniens et pour le respect du cadre posé par le droit international pour l'autodétermination de l'ensemble des peuples de la région, condition indispensable à la sécurité de toutes et tous et à une paix définitive.

Dans le champ académique et éducatif qui est le sien, l'École normale supérieure s'engage :

- *à tout mettre en œuvre pour manifester la solidarité de l'établissement à l'égard du monde académique palestinien, avec la mise en place de partenariats avec des universités en Cisjordanie, et lorsque les armes se seront tues, une aide à la reconstruction du tissu universitaire à Gaza ;*
- *à suspendre tout partenariat avec des institutions académiques et entreprises complices de violations du droit international et des droits humains ;*
- *à assurer la liberté d'expression de sa communauté dans le respect des principes d'égalité, de non-discrimination et de pluralisme scientifique. »*

Johanne LEBRUN THAURONT invite les membres du conseil d'administration à réagir à cette proposition et suggérer d'éventuelles modifications s'ils le souhaitent, en soulignant qu'il s'agit d'un texte sourcé, construit par un ensemble de personnes.

Martin ETEVE pense que la discussion sur ce texte doit se scinder en deux temps. Il s'agit en premier lieu de voir dans quelle mesure il est pertinent que le conseil d'administration s'exprime à travers une motion. Le cas échéant, ce texte constitue une bonne base pour échanger sur les éléments sur lesquels il existe d'éventuels désaccords et qui dérangeraient profondément certains des membres de l'instance.

Anne BOUVEROT remercie les représentants étudiants pour la présentation des résultats de ce sondage et de cette proposition de motion.

Frédéric WORMS remercie les représentants étudiants de la transmission de ces informations et de cette proposition, que la direction prend très au sérieux. À cet égard, il signale que celle-ci ne découvre pas les résultats du sondage, qui lui ont été communiqués indirectement mais n'ont pas été transmis comme pièce à joindre à la demande d'adjonction de point à l'ordre du jour. La direction a également reçu un certain nombre de messages négatifs de l'intérieur de la communauté de

l'École. À cet égard, Frédéric WORMS précise que le sondage ne se restreint pas aux étudiants normaliens en activité à l'ENS, et est plus large.

Frédéric WORMS remercie également les représentants étudiants d'avoir proposé de discuter à une autre occasion de l'occupation elle-même. De nombreux échanges se sont déjà tenus à ce sujet, et le seront encore. Il s'agit aujourd'hui de se concentrer sur ce projet de motion. Il convient en effet de se poser la question de savoir si le conseil d'administration souhaite adopter un tel texte, si cela rentre dans ses attributions. Il a donné à ce sujet une indication provisoire, ce qui lui permet d'émettre une remarque de critique, non au sens de refus, mais de critère sur les éléments qu'il estime pertinent de garder ou non. À ses yeux, une motion de l'École n'est pas une opinion dans un débat ou des arguments à l'appui d'une thèse contre une autre. Or, nombre d'éléments du texte proposé relèvent de cette dimension. Il n'a pas envie de se voir objecter qu'il existe d'autres arguments en sens inverse, notamment factuels et numériques, mais aussi linguistiques.

Frédéric WORMS assure qu'il ne s'agit pas d'euphémiser, mais l'utilisation du terme « génocide » a des critères techniques, notamment en droit, et pas seulement linguistiques. Personne ne peut affirmer que c'est tranché définitivement et qu'il existe une sorte de vérité ou de consensus sur ce point. En ce qui le concerne, il reste clair sur le fait qu'une motion appelant à des actions dans le cadre des missions de l'École, sur la base de principes clairs, serait possible, contrairement à une motion d'opinion. Cela impliquerait de supprimer la première partie de la proposition. Et l'équipe de direction, collectivement, conviendrait de garder l'appel aux actions universitaires.

Frédéric WORMS insiste sur un autre aspect, qu'il a mentionné explicitement dans son introduction. Les représentants étudiants et ceux qui ont répondu au sondage connaissent le cadre de l'École et savent ce que celle-ci a dit et fait, et ce qu'elle condamne, à savoir les actes terroristes autant que les abus de la réponse guerrière apportée par le gouvernement israélien, de même que les actes de racisme et d'antisémitisme. L'École ne peut adopter une motion, que les gens découvrirait, en supposant que tout le monde savait déjà ce qu'elle condamnait et refusait. D'autre part, une telle motion, qui ne doit pas être d'opinion, devrait être très brève et appeler à des actions universitaires, sur la base de principes qui seraient rappelés, selon lesquels l'École est solidaire avec les victimes. Elle rappellerait aussi sa condamnation de toutes les violences xénophobes, racistes et antisémites. Un effet de contexte fait que la proposition vient en interne après de nombreuses discussions sur d'autres sujets, mais si elle sort en externe, sans ces échanges préalables, beaucoup seraient surpris, voir sidérés, de ne pas voir rappelés les grands principes.

Aussi, Frédéric WORMS estime qu'une motion du conseil d'administration doit être plus brève, rappeler les grands principes et appeler à quelques actions universitaires fondées sur ces derniers. Il est également possible de faire le point sur les partenariats noués par l'École, et lancer une réflexion sur les principes qui pourraient les gouverner, mais appeler à les trancher *a priori* d'une façon immédiate reste impossible.

Dans ce cadre, si les représentants étudiants veulent directement soumettre la motion, la direction ne peut s'y opposer. Mais celle-ci a aussi réfléchi sur ce sujet et peut travailler dans le sens que souhaitera le conseil, y compris ses élus étudiants. Elle a rédigé un texte plus bref, rappelant quelques principes qui paraîtront très généraux mais que la publication par une instance rend obligatoire de mentionner, et appelant à des actions universitaires.

Il convient aussi de souligner la volonté de construire un cadre académique légitime sur ces sujets, comme cela a été fait à travers les séminaires tenus depuis novembre. Il faut le revendiquer, même si l'École risque d'être critiquée, au seul motif de leur existence alors qu'ils sont encadrés par les départements. Une réunion se tiendra avec les directeurs de ces derniers pour préciser ces éléments, car ils ont été organisés non dans l'urgence, mais hors des règles des séminaires habituels d'élèves, présentés à la rentrée. Une réflexion est menée avec les départements Lettres

sur la façon de mieux encadrer les séminaires proposés par les étudiants, qui seraient académiques, à condition de respecter les règles académiques.

Ainsi, la précaution de la direction, voire son rappel ou même sa demande au conseil d'administration, voudrait qu'une motion éventuelle soit, le cas échéant, brève, rappelle les grands principes et prône deux ou trois actions précises, mais ne soit pas d'opinion.

Martin ETEVE note que l'objectif décrit par Frédéric WORMS vise à ne pas participer à un débat, mais plutôt à affirmer des faits. Cependant, il se trouvera toujours des personnes pour lesquelles des faits sont en débat. En l'occurrence, les éléments sourcés dans cette motion sont pour nombre d'entre eux des faits, en particulier s'agissant des décisions de la cour internationale de justice. On peut ne pas être d'accord avec celle-ci, et il est possible d'examiner avec les juristes au sein de l'instance la façon d'interpréter ces décisions, mais celles-ci sont des faits, et non des débats.

Martin ANDLER fait valoir que la cour internationale de justice a indiqué qu'il y avait matière à investigation, mais n'a pas conclu sur le terme lui-même.

Martin ETEVE l'entend, et des discussions peuvent se tenir entre les membres du conseil d'administration sur le sujet. Toutefois, on ne peut affirmer que la mention des décisions de la cour internationale de justice représente un débat, et en faire une interprétation juridique. Les sources citées dans ce texte sont des médiats sérieux.

Xavier LAZARUS pense que le conseil d'administration peut tenir un long débat sur ce que ses membres ont envie de dire ou non. Cependant, si le texte cite des matières à réfléchir, il ne faut pas le faire pour un seul côté. Ainsi, l'expression « Hamas organisation terroriste » est également reprise partout mais n'est pas mentionnée dans la motion.

Martin ETEVE fait valoir que le nom de Netanyahu n'est pas cité non plus.

Xavier LAZARUS note que les représentants étudiants choisissent des éléments beaucoup moins neutres que ce qu'il souhaite. Il est pertinent de citer les victimes israéliennes. Pour sa part, il soutiendra une motion non politique. Or en l'occurrence, il y a de la politique partout dans le texte proposé.

Martin ETEVE affirme que la vérité est politique.

Xavier LAZARUS note que le point de vue est, dans cette proposition, de citer certains faits et d'en oublier d'autres. Si le conseil d'administration doit mentionner collectivement des éléments, il faut que ses membres soient à l'aise avec ceux-ci. Pour sa part, Xavier LAZARUS l'est avec quasiment tous ceux mentionnés dans ce projet de motion, car elle en contient beaucoup qui sont matière à réflexion. En revanche, il reste tout ce qui n'y est pas dit.

Nicolas CASTOLDI comprend que les représentants étudiants demandent au conseil de prendre position sur un sujet important. L'enjeu est d'aboutir à un texte dans lequel tous peuvent se retrouver, et pas simplement de voter celui proposé. Il s'agit de porter une parole consensuelle sur un sujet important aux yeux des auteurs et du reste des membres de l'instance. Il n'est pas question de rechercher un consensus mou, mais de se retrouver autour de ce texte. Par ailleurs, pour les personnes réagissant vivement de tous les côtés, se pose aussi l'enjeu d'avoir le sentiment de se retrouver dans ce que cette motion dit de l'ENS. Chacun a envie de sentir, en lisant ce texte, que cette école est encore et toujours son école. Cela invite à faire l'exercice de rechercher cette forme de consensus et d'accord intellectuel sur ce sujet. Cela pose aussi la question de savoir à quel point chacun est capable de mettre en accord les actes avec les paroles.

À cet égard, le sentiment de la communauté que tous peuvent construire ensemble est important, car ils se retrouvent autour d'un certain nombre de valeurs et de principes, dans un contexte où il

arrive que ceux-ci ne soient pas partagés. Aussi, Nicolas CASTOLDI prend cet exercice au sérieux pour ces raisons également. Il aimerait ainsi disposer du texte envisagé par la direction, pour ne pas discuter de manière abstraite, pour voir s'il réunit un accord ou pas, s'il répond aux demandes des élus étudiants, si chacun s'y retrouve.

Enfin, sans aucune forme de polémique, Nicolas CASTOLDI s'interroge sur deux éléments en écoutant la lecture de la motion proposée. En premier lieu, les représentants étudiants invitent à prendre un certain nombre de mesures pour protéger les civils, et c'est légitime. Il n'y a aucune mention de la libération des otages, et c'est illogique. Par ailleurs, il a un problème de fond sur le fait de pénaliser on ne sait qui et de rechercher des logiques de complicité et d'assistance, d'étendre une dynamique de culpabilisation dont il faut se garder, car c'est aussi ce qui est en jeu dans ce qui a pu se passer autour de l'occupation. Il faut essayer de trouver des éléments inclusifs, qui construisent un consensus, dans lequel on ne cherche pas à dilater en recherchant des responsables là où ils ne sont pas, en tout cas, là où c'est discutable. C'est important notamment au regard de ce que l'École a connu il y a quelques semaines.

Jean KHALFA se demande s'il est nécessaire d'adopter à proprement parler une motion de l'École, puisque PSL en a publié une qui lui semble assez satisfaisante en termes de principes généraux de justice et de paix. Parlant d'expérience sur ce qui se fait à l'étranger, notamment à l'université de Cambridge qui a publié une motion similaire à celle de PSL, il a constaté que les collèges, qui investissent dans la recherche, les bourses, ont communiqué sur les programmes qu'ils ont mis en place pour les étudiants, sur le soutien actuel et futur à la reconstruction dans un cadre universitaire. Ils ont également mentionné les séminaires, les colloques, les recherches, ce que l'École a déjà fait de son côté.

Barthélémy FAYE reconnaît qu'il est peut-être un peu éloigné du contexte spécifique de l'École et convient avoir appris beaucoup en écoutant la présentation de Frédéric WORMS. Plusieurs établissements d'enseignement supérieur connaissent une situation difficile à gérer par rapport à ces événements. Certes, il n'est pas au plus près de ce qui s'est passé, mais il voudrait relater l'expérience qu'il a vécue dans le milieu où il évolue. Il travaille dans un cabinet international et cette question de la prise de position par rapport à ces événements du Moyen-Orient a agité ce milieu de façon assez inattendue, pendant plusieurs semaines au moins. Un certain nombre de cabinets internationaux présents partout à travers le monde a décidé de prendre la parole et de poser ce qui est un acte politique en réalité.

Après des débats intestins extrêmement difficiles dans celui de Barthélémy FAYE, cette prise de parole a été vécue par la grande majorité comme extrêmement violente, car personne n'a trouvé qu'elle était juste. Certains l'ont vécu de façon vraiment très difficile. Ces cabinets ont dû ensuite résister à la tentation de reprendre la parole pour expliquer.

Personnellement, Barthélémy FAYE estime qu'une institution comme l'École normale, ou un cabinet, appartient à plusieurs et non à une personne ou un groupe donné. Ce n'est pas vraiment le lieu de prendre une parole qui, nécessairement, exclura, sauf à être totalement générale, la généralité consistant finalement à additionner l'ensemble des avis particuliers, ce qui lui ôte tout son sens. Ce n'est donc pas le lieu de prendre de telles paroles politiques. Il est de la responsabilité de la direction et du conseil d'administration de veiller à ce que l'espace qu'est l'École soit ouvert, attentif à ce que vivent les uns et les autres. Essayer de prendre une position dans un débat aussi difficile pour plein de raisons légitimes n'est pas prudent.

Belen LASA ILUNDAIN entend tout à fait les reproches et les remarques sur la motion. Elle réitère tout de même une question posée lors des échanges durant l'occupation. L'École ne serait pas un lieu pour prendre des positions politiques mais dans ce cas, elle aimerait connaître la raison de la prise de position durant la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui a été quasi immédiate et éminemment politique.

Frédérique FLECK indique que les élus de rang B ont récupéré la motion, qu'ils ont fait circuler ces derniers jours auprès de la liste des électeurs. Ils ont reçu 25 prises de position, soit à travers des réponses à leur mail, soit directement par des personnes ayant signé la pétition. Ainsi, 4/5^e de ceux qui se sont exprimés sont en faveur de cette motion telle qu'elle a été présentée, et 1/5^e est contre ou exprime des réserves sur certains points du texte.

Aussi, Frédérique FLECK estime possible de conclure pour le rang B à une implication importante de la communauté de l'ENS. Nombreux sont ceux qui jugent important que l'École prenne position sur ce sujet. Elle n'est pas sûre qu'il faille affirmer qu'une motion dressera les personnes les unes contre les autres, ou mécontentera tout le monde. En ce qui la concerne, elle ne voit pas très bien ce qu'il y a de polémique et de prise de position politique dans un sens ou dans l'autre, s'il est proposé une motion pour demander la libération des otages, d'une part, et l'arrêt des violences et la prévention d'un crime de génocide, d'autre part, soit simplement la prévention d'un risque. Il lui semble possible de réussir à s'entendre sur ce point afin que tout le monde s'estime satisfait. Au contraire, beaucoup seraient très insatisfaits que rien ne soit fait dans ce conseil d'administration.

Frédérique FLECK ne considère pas que le fait d'évoquer l'existence d'un risque de génocide et de demander de le prévenir soit une prise de position, sachant que plusieurs instances se sont prononcées. L'ENS de Lyon, par exemple, a adopté une motion indiquant que « *la cour internationale de justice (CIJ) a reconnu le 26 janvier un risque de génocide contre les Palestiniens de Gaza par Israël et a prononcé des mesures conservatoires qui ne semblent pas, depuis, avoir été respectées. Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon appelle le gouvernement français à œuvrer, conformément à ses obligations en tant que signataire de la convention de 1948 pour la répression et la prévention du crime de génocide, en vue de prévenir toute violation de ladite convention* ». Une telle formulation semble neutre et en tout cas, le conseil d'administration de l'ENS Lyon a adopté à une très large majorité une motion contenant ce texte.

Enfin, Frédérique FLECK pense que la question des partenariats institutionnels doit être examinée. Il s'agit sans doute de l'un des points les plus discutés dans la communauté, et c'est une vieille question. Elle-même avait pris la parole dans ce conseil d'administration, lors de son précédent mandat, pour signaler que le partenariat avec Technion était problématique, car à l'époque, cet institut technologique était déjà impliqué dans la répression des Palestiniens. Cela pose un véritable problème, qui n'est pas apprécié à chaud simplement sur ce conflit. Une décision est à prendre ou en tout cas, au moins une réflexion préalable à une décision est à mener sur certains partenariats.

Edwin COLLARD appuie ces propos et souligne que cette motion n'interviendrait pas dans le vide. Outre l'ENS de Lyon, de nombreuses universités ont voté des textes similaires à celui proposé aujourd'hui au conseil d'administration, notamment celles de Rennes et Lyon II, et plus récemment l'INALCO ou l'université de Bourgogne. D'autre part, il est très difficile de concilier la brièveté proposée par la direction avec l'indispensable prise en compte de la complexité de ces conflits au Proche-Orient. Il ne voit pas comment il serait possible de maintenir, dans le cadre d'un texte réduit en longueur, cet équilibre essentiel, comme il est respecté dans la motion proposée actuellement. Aussi, il lui semble nécessaire de prendre le temps d'exposer, comme cela est fait de manière sourcée et réfléchie dans le texte à l'examen.

Mathias ABITBOL assure n'avoir aucun problème à voter une motion. Il a été indiqué que cela pouvait créer des dissensus, mais il existe un certain socle de valeurs sur lequel tous et toutes peuvent se retrouver, en particulier ce sujet. Le point le plus polémique est l'utilisation du terme de « génocide » qui, malgré tout, ne conviendra pas à chacun dans la communauté normalienne, même s'il est accolé à un « risque ». En effet, le génocide est un acte particulier, impliquant une intention de le commettre. Même l'évocation d'un « risque de génocide » signifie implicitement reconnaître cette intention. Il convient donc d'être très précautionneux sur l'usage de ce terme, en particulier dans ce conseil d'administration. Et Mathias ABITBOL doute qu'il convienne que l'ENS l'emploie dans sa motion.

De même, Mathias ABITBOL note qu'il est fait référence aux propos d'une rapporteure de l'ONU, qui elle-même est source d'un certain nombre de polémiques, comme il a eu l'occasion de l'évoquer avec ses camarades. Il vaut donc mieux éviter de se référer à ses propos, car ce serait extrêmement fâcheux. Pour ces raisons, Mathias ABITBOL votera une motion qui n'emploie pas ce terme et n'évoque pas le fait qu'il a été employé par une rapporteure de l'ONU.

Martin ETEVE assure que les initiateurs de la motion mesurent complètement la précaution à prendre, raison pour laquelle il n'est pas question de génocide mais de risque avéré. Par ailleurs, il confirme que si une motion est brève dans l'usage, en raison du rôle du conseil d'administration et du fait que les porteurs du projet reconnaissent leur appartenance à cette École, cette instance ne peut décrire un phénomène à ce point compliqué par trois phrases. Et de manière générale, il en découle un attachement à la vérité. Les attaques envers l'ENS de la part de l'extrême droite suscitent légitimement des inquiétudes dans les rangs des étudiants et étudiantes, mais sans doute aussi dans ceux des administrateurs, des professeurs et des enseignants. Un tel débat est un déshonneur pour ce que les étudiants considèrent être la vérité. Il n'est pas vrai qu'ils sont des wokistes, et que le travail scientifique qu'ils réalisent est militant.

Martin ETEVE pense que ce moment est celui où il faut réaffirmer l'engagement envers la vérité et les faits avérés. En l'occurrence, il n'est pas question d'affirmer qu'il y a génocide accompli à Gaza, mais de souligner qu'il se passe des choses. Les étudiants pensent, peut-être naïvement, que les actions qu'ils pourraient entreprendre peuvent avoir un impact sur la réalité. Pour ces raisons, ils n'ont pas envie de se contenter de relater ce qui s'est passé et de contempler l'ampleur du désastre. La cour internationale de justice appelle à des réactions à travers un risque. Il n'est pas question de génocide avéré. Aussi Martin ETEVE juge important de réagir dans ce cadre.

En réaction aux remarques de M. FAYE, Martin ETEVE note que si la voix de la vérité divise, se pose la question de savoir quelle position le conseil d'administration souhaite tenir. Les gens et les médias d'extrême droite, qui ont été critiqués à l'instant, ne seront jamais d'accord avec la vérité de l'École. En ce qui le concerne, il accepte complètement de discuter de tous les éléments qui ont pu heurter les membres du conseil d'administration. Il est bien conscient que tous autour de cette table partagent nombre de ce que Mathias ABITBOL a qualifié de valeurs. Cependant, les éléments dont il est question dans cette motion sont assez accessoires par rapport à ce qui serait des opinions. Ce sont des faits. À cet égard, Martin ETEVE assure que les porteurs de la motion sont disposés à discuter de la phrase concernant la rapporteure de l'ONU, car elle ne fait pas partie de celles auxquelles ils tiennent le plus, à la différence de la notion de risque d'acte génocidaire, qui porte sur des faits.

Maryvonne LE BRIGNONEN observe que son statut de nouvelle administratrice explique qu'elle formule peut-être un rapport d'étonnement. Elle se dit surprise de constater que des élèves se décrivent comme des étudiants, alors qu'ils sont des fonctionnaires, en tout cas pour une partie, et sans aucun doute des fonctionnaires stagiaires, donc soumis au statut de la fonction publique et au devoir de réserve et de neutralité. Elle est ainsi assez frappée par cette question de positionnement.

Anne BOUVEROT invite la direction à réagir à ces observations, et à donner lecture du texte qu'elle propose.

Frédéric WORMS ne réagira pas sur tous les points, car de nombreux sujets d'une discussion légitime, intéressante et passionnante ont été soulevés. L'École est légitime à en définir le cadre, mais pas à y entrer. Ainsi, s'agissant de la notion de génocide, il est important qu'elle ouvre un cadre avec toutes les disciplines et utilise tous ses moyens de savoir s'il y a eu intention, qui fait partie de la notion elle-même, et si les faits établissent cette intention et ce risque. D'ailleurs, la deuxième des conférences Pierre Hassner de géopolitique, lancées l'an dernier, aura lieu autour de cette notion, avec Philippe SANDS, spécialiste de la géopolitique et du droit international. Il étudie notamment la création de la notion de génocide et son utilisation dans différents contextes politiques et

géopolitiques. Il est extrêmement important non de l'évoquer dans une motion de l'École, mais que celle-ci indique qu'elle est un cadre pour en parler dans des séminaires.

Pour ces raisons, une motion de l'École peut être brève, car elle ne traite pas de ces sujets mais précise comment en parler dans le cadre qu'elle offre, et ses termes doivent porter moins sur le contenu que sur le cadre. Elle doit ainsi réunir un consensus sur la base de grands principes, qui rassemblent, ne sont pas pour autant vides et creux, et valent la peine d'être rappelés. C'est en effet une lapalissade d'affirmer que la vérité doit être respectée. Et respecter la vérité n'est pas simplement une croyance mystique. Cela implique des règles très précises, et de ne pas les transgresser dans une motion qui mentionnerait des arguments sans la contradiction garantissant la vérité. Défendre la vérité consiste à souligner que l'École construit un cadre, où par la recherche et les éléments contradictoires on établira la vérité, et non à prétendre l'établir sur tel ou tel point. Sinon, elle établirait des motions sur tout, comme la convention nationale avait voté à sa majorité l'existence de l'Être suprême pendant la Révolution.

Ainsi, l'École ne se dérobe pas devant la controverse sur la notion de génocide. Elle est en train de construire des cadres pour en discuter, et pas une position dans cette argumentation. Une réflexion devra être menée sur les sujets qui légitiment ses interventions. Concernant l'Ukraine, des positions nationales avaient été édictées, par exemple sur l'interdiction des partenariats institutionnels avec les universités russes, dont seul l'État peut décider, et non les établissements publics individuels en France. L'École a toujours considéré que la solidarité académique fait partie de ses missions et pour cette raison, elle n'est pas hostile à l'idée de faire et parfois dire des choses. Une adaptation du programme Pause a été introduite et un budget spécifique de PSL a été dégagé pour soutenir les chercheurs et les étudiants ukrainiens ou dissidents russes. D'ailleurs, l'ENS accueille actuellement une anthropologue russe, Alexandra ARKHIPOVA, qui travaille sur les rumeurs et les propagandes en Europe, les *fake news*, et est en danger en Russie. Elle a bénéficié du programme Pause, et exerce à présent à la chaire Pascal Lamy d'anthropologie européenne.

Frédéric WORMS invite ainsi à construire un cadre, sans entrer dans le contenu, en se demandant quelles actions l'École peut entreprendre, à titre d'institution universitaire, ce qui est déjà trop pour certains. Il faudra donc choisir entre les trois positions.

Anne BOUVEROT pense que le conseil d'administration doit d'abord décider s'il souhaite adopter une motion, et le cas échéant, définir laquelle. Il peut choisir de procéder à la lecture du texte proposé par la direction avant ou après ce vote. En l'occurrence, elle propose de le lire avant de voter sur l'opportunité d'adopter une motion.

Frédéric WORMS se propose de donner lecture du document de travail que propose la direction.

Anne BOUVEROT souligne que le conseil d'administration prend beaucoup plus de temps que dans toutes ses autres séances, car s'agissant d'un sujet très important. Elle tient à préciser qu'en général, elle les mène à la baguette en termes d'horaires, mais aujourd'hui, il est nécessaire d'écouter chacun et chacune, et elle espère que tout le monde l'appréciera.

Frédéric WORMS donne lecture de la proposition de motion de la direction, qui reprend dans certaines parties des formulations de Dauphine :

« Le CA de l'École normale supérieure rappelle les principes généraux qui sont ceux de l'institution face aux événements qui ont lieu en Israël, à Gaza et dans la région depuis le 7 octobre dernier. Le conseil d'administration :

- *condamne avec la même fermeté les attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023 contre les populations civiles israéliennes, et la violence des bombardements subis par les populations civiles palestiniennes de Gaza et la destruction des infrastructures essentielles, universitaires en particulier ;*

- *appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages ;*
- *rappelle la nécessité que toute expression au sein de l'École respecte le cadre des principes républicains, et la nécessité de signaler, condamner et poursuivre tout acte ou propos à caractère raciste, xénophobe ou antisémite.*

Dans le champ académique et éducatif qui est celui de l'École, le conseil d'administration de l'ENS demande à la direction de :

- *manifester la solidarité de l'établissement à l'égard du monde académique palestinien, avec la mise en place de partenariats avec des universités en Cisjordanie et, lorsque les armes se seront tuées, à aider à la reconstruction du tissu universitaire à Gaza ;*
- *participer activement au projet Global University College auquel l'université PSL a décidé de s'associer, aux côtés de plusieurs universités européennes (dont Oxford, EPFL, Humboldt, Oslo, etc.) ;*
- *construire un cadre de réflexion fondé sur les critères de la recherche, avec des règles académiques strictes, sur ces sujets comme sur les autres. »*

Anne BOUVEROT met au vote la proposition d'adopter une motion. Si elle est acceptée, le conseil d'administration pourra discuter de son contenu.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le principe d'adopter une motion.

Nombre de votants : 24 Pour : 15 Contre : 1 Abstentions : 8

Anne BOUVEROT précise que le conseil d'administration peut à présent procéder de différentes manières : s'exprimer sur les motions proposées par les étudiants et par la direction, ou formuler des commentaires sur l'une ou l'autre.

Luisa BRUNORI note que les motions proposées sont très différentes du point de vue du style plutôt que du contenu. Elle se réfère à celle du Collège de France mentionnée en début de réunion, et en ce qui la concerne, elle juge possible de trouver un accord sur la plupart des points et de travailler sur un texte qui représente l'ensemble de l'École.

Frédéric WORMS demande si Luisa BRUNORI envisage un tel travail maintenant, ou ultérieurement au sein d'un groupe de travail à réunir.

Luisa BRUNORI n'a pas la réponse à cette question, mais pense que cela prendra un peu de temps. Personnellement, elle serait incapable de voter sans aucun doute pour l'une ou l'autre de ces motions. Par ailleurs, les administrateurs n'ont pas eu l'occasion de tenir des concertations internes. Elle n'a pas d'opinion, mais si le conseil d'administration souhaite travailler sur les textes maintenant, il faut y consacrer le temps nécessaire.

Anne BOUVEROT rappelle que le conseil d'administration est convoqué jusqu'à 18 heures. Elle propose d'entendre les remarques suivantes avant de décider ce qu'il est raisonnable de faire.

Daniel PETIT se méfie beaucoup du langage, peut-être parce qu'il est linguiste. Les mots forcent un peu la pensée, dans nombre de cas. Les deux motions contiennent des éléments communs mais formulés de manière totalement différente. Il appuierait l'idée d'un groupe de travail pour essayer de rapprocher le langage, sachant que les pensées ne sont pas si éloignées sur un certain nombre

de points. Il conviendrait de prendre un peu de temps pour éviter une opposition bloc contre bloc et aboutir à un contenu davantage partagé.

Anne BOUVEROT note que c'est une possibilité, dont il résulterait des changements en termes de calendrier.

Johanne LEBRUN THAURONT propose de poursuivre l'examen des autres points de l'ordre du jour, pendant qu'elle réfléchit sur les deux propositions. Si à l'issue, le texte qu'elle présentera n'est toujours pas acceptable en l'état, le conseil d'administration pourra y travailler ultérieurement. Et s'il l'est, il procédera au vote.

Martin ANDLER demande s'il est légalement possible d'adopter un texte par mail d'ici quelques jours. En effet, il lui paraît très difficile de se mettre d'accord sur ces deux propositions en une heure.

Anne BOUVEROT note que si le conseil d'administration souhaite adopter un texte à la présente séance, il apparaît difficile de formuler une proposition très différente de l'une ou l'autre motion. S'il met en place un groupe de travail, cela prendra nécessairement au moins quelques semaines.

Frédéric WORMS demande aux étudiants portant la première motion si l'esprit de leur proposition consiste à considérer que les deux textes ne sont pas si éloignés sur le fond. Pour ce qui le concerne, ils lui semblent différer surtout par le cadre rappelé au début de la motion présentée par la direction et ne figurant pas du tout dans celle des étudiants, notamment en ce qui concerne les grands principes. Il faudrait savoir si l'idée est que la motion de la direction n'est pas si différente de celle des étudiants et qu'il s'agit d'ajouter simplement une ou deux phrases. Si la différence est plus profonde, il sera nécessaire de prendre davantage de temps.

Johanne LEBRUN THAURONT pense que les propositions peuvent se rejoindre sur certains éléments. En revanche, la formulation « violence des bombardements », par exemple, ne lui paraît pas suffisante pour faire état du nombre de tués, par dizaines de milliers. Un paragraphe de la motion portée par les étudiants pourrait être ajouté, car étant plus clair quant au nombre énorme de personnes décédées et de destructions.

Par ailleurs, Johanne LEBRUN THAURONT indique que les représentants étudiants pourraient, à la rigueur, renoncer à la partie faisant mention de la rapporteure de l'ONU, car celle-ci fait l'objet de débats. En revanche, ils ne veulent pas supprimer le rappel des dispositions des ordonnances de la cour internationale de justice. Elle ne voit pas en quoi c'est une opinion de les mentionner, sauf à mettre en cause la légitimité de la CIJ pour se prononcer sur des questions de droit international.

Johanne LEBRUN THAURONT entend qu'il y a débat sur la question de génocide, l'intentionnalité, etc., mais au fond, ce terme signifie que de nombreuses personnes se font tuer, qui appartiennent toutes à un même groupe ethnolinguistique, géographique ou religieux. Elle ne comprend pas qu'il soit si compliqué de se mettre d'accord pour dire que c'est grave et qu'il faut agir de manière urgente pour empêcher un grand nombre de tués.

Martin ANDLER observe que nombre de crimes de guerre ne sont pas qualifiés de génocide. Il existe différentes qualifications.

Martin ETEVE souligne qu'en l'occurrence, ils sont qualifiés de crimes contre l'humanité, pour lesquels des personnes sont poursuivies.

Anne BOUVEROT comprend tout à fait l'émotion et pense que tous sont d'accord pour estimer que ce sont des actes très graves. La question est de savoir quelle motion le conseil d'administration est prêt à adopter et quel est son impact. Un certain temps semble nécessaire pour arriver à se mettre d'accord sur un texte. Elle peut proposer de voter sur les deux motions, ou de créer un groupe de travail pour s'entendre sur une troisième. Elle ne voit pas ce que le conseil d'administration peut

faire d'autre dans le temps qui lui est imparti. Il peut indiquer qu'il en a débattu, qu'un consensus s'est dégagé pour considérer qu'il s'agit d'un sujet important et qu'il est nécessaire de réfléchir au contenu d'une motion. Il est clair également qu'il est difficile de se mettre d'accord sur un texte particulier.

Aussi, Anne BOUVEROT estime que la proposition de créer un groupe de travail pour rédiger une autre version serait peut-être plus constructive. En effet, elle craint que le vote sur l'une ou l'autre motion ne permette pas de recueillir une majorité.

Frédéric WORMS comprend la frustration que cela peut occasionner, y compris pour la direction de l'École, car l'idée d'ouvrir un cadre pour les discussions n'était pas si compliquée. Concernant le terme de génocide, il ne s'agit ni de contester les faits objectifs, ni le nombre de victimes, ni le fait qu'il y a controverse sur la notion, sur des faits prouvés. Des désaccords légitimes s'expriment à ce sujet. L'idée d'offrir un cadre pour en parler, qui constitue l'objet de la motion aux yeux de Frédéric WORMS, ne consiste pas à trancher sur le fond.

En tout cas, pour ce qui le concerne, Frédéric WORMS s'opposera à une prise de position dans un débat. Il existe déjà un cadre commun assez fort quant à une expression de la gravité de l'enjeu, de la solidarité avec les victimes, du rôle académique de l'École, des grands projets universitaires. Il doit être possible de trouver assez rapidement une formulation.

Christine NOIVILLE évoque également la nécessité de réfléchir à ce qu'est un partenariat « éthique ».

Frédéric WORMS pense qu'il n'est peut-être pas absurde de se donner le temps de travailler au sein d'un groupe de travail, même si cela est frustrant.

Martin ANDLER considère qu'il faut se donner un temps limité, pour publier un texte par exemple d'ici les vacances. De plus, le contexte politique général fait qu'au moins certains pensent que des personnes qui sont opposées doivent se mettre d'accord à un niveau plus global. Dans le même esprit, le conseil d'administration devrait essayer de trouver une manière de s'entendre sur un texte qui sera, évidemment, insatisfaisant pour tout le monde.

Anne BOUVEROT pense qu'un délai avant la trêve estivale constitue une bonne limite.

Martin ETEVE demande s'il s'agit de réunir un groupe de travail avec cinq personnes, qui transmettra un texte, sans que les membres du conseil d'administration n'en débattent davantage.

Anne BOUVEROT a compris des discussions tenues à l'instant que le conseil d'administration s'est mis d'accord pour prendre acte de la gravité de la situation, convient de voter une motion une fois que ses membres se seront mis d'accord sur un texte, ce qui n'a pas été possible aujourd'hui et ne le sera pas de manière réaliste d'ici la fin de la séance. Ce travail sera mené d'ici les vacances, par une procédure de consultation en ligne des administrateurs. Dans cette perspective, elle propose de créer un groupe de travail avec des représentants des étudiants, des membres nommés et de la direction de l'École, pour proposer une motion à l'instance.

Edwin COLLARD juge important que la motion qui sera élaborée par le groupe travail, ou qui sera adoptée aujourd'hui, soit équilibrée. Or cela ne lui semble pas le cas, malheureusement, en l'état du texte proposé par la direction. Il se dit interpellé par le fait que celle-ci choisisse de parler d'un côté d'actes terroristes, et de l'autre de violence des bombardements. Aussi, il suggère qu'une position nuancée et équilibrée, qui ne heurte pas la sensibilité légitime de nombreuses personnes, soit établie dans ce cadre.

Avant de s'excuser de devoir quitter la séance, Edwin COLLARD indique avoir été longtemps peu convaincu de l'opportunité de motions portées par les établissements d'enseignement supérieur et

de recherche de manière générale. Ce qui l'a décidé à soutenir celle-ci a été le constat que de nombreuses autres avaient été adoptées par d'autres universités, y compris par l'ENS de Lyon, où elles ont été défendues et votées, y compris par les fonctionnaires. Cela tient également à la capacité que le conseil d'administration doit avoir d'aborder ces sujets d'une manière équilibrée, ce qui lui semblait être le cas de la motion proposée par un groupe de travail, dont les représentants des étudiants sont les relais.

Frédérique FLECK s'interroge sur la possibilité pour ce groupe de travail de travailler à un texte qui recueillerait l'assentiment des membres du conseil, si ceux-ci ne se mettent pas d'accord sur certains points, qui visiblement font les différences entre les deux motions, notamment sur la façon de caractériser les violences, la question du risque génocidaire et le sujet du réexamen des partenariats.

Anne BOUVEROT note qu'il s'agit de trois points énormes.

Frédérique FLECK se demande dans quel sens doit travailler le groupe de travail.

Christine NOVILLE n'a pas le sentiment que la question des partenariats soit très difficile, puisqu'il a été indiqué dans la présentation générale qu'une réflexion était sinon engagée, en tout cas envisagée. D'autre part, elle pense que si l'objectif vise à qualifier précisément les actes de part et d'autre, le groupe de travail n'arrivera jamais à se mettre d'accord. Comme indiqué à l'instant, certains voteront contre. À la rigueur, elle s'interroge sur l'opportunité de retenir en des termes très généraux une condamnation et une demande d'un cessez-le-feu aussi rapide que possible, comme l'État français l'a formulé. Aller plus loin ne servira pas à grand-chose.

Emmanuel BASSET indique que la CEVEC et le conseil scientifique ont déjà constaté que l'École est capable d'identifier des critères pour accepter tel ou tel partenariat, et le fait déjà. Ainsi, un groupe de travail, coprésidé par Anne BOUVEROT et Jean JOUZEL, a été lancé pour réfléchir à ces questions éminemment complexes, consistant à définir les critères sur lesquels l'École pourrait refuser des dons et des financements, parce que cela contrevient à son éthique ou en tout cas à son ambition sur les sujets climatiques et environnementaux. Ce groupe est composé d'enseignants-chercheurs, de directeurs de département, d'étudiants et de représentants de la direction. Il est procédé à une consultation assez large, avec notamment des interviews, et le groupe essaie de traiter le problème sur le fond. C'est dans cette logique qu'il a été considéré que la question des partenariats est inopérante, d'une certaine façon, dans une motion, notamment telle que formulée par les étudiantes et étudiants, alors que ce sujet peut être traité par ailleurs dans les cadres demandés par le conseil d'administration. Il existe aujourd'hui un groupe de travail dédié à cette question, qui formulera des recommandations, ou non, sur ce que l'École peut entreprendre. Naturellement, il ne s'agit pas d'occulter ce sujet des partenariats.

Martin ETEVE comprend qu'il ne sera pas possible d'arriver à un autre résultat. Pourtant, les différences d'opinions ne sont pas très nombreuses et elles ont été citées. Aux yeux des représentants des étudiants, elles reposent essentiellement sur des mots. Ceux-ci ont un sens. En l'occurrence, les élus étudiants insistent sur le risque de génocide, considérant qu'il s'agit de faits, et d'autant plus que cette mention a été réclamée massivement par des personnes à qui ils ont demandé leur avis. Il faut donc en tenir compte. Il n'ira pas plus loin sur ce point, pour ne pas entrer dans l'expression de son opinion personnelle.

Par ailleurs, Martin ETEVE constate que les avis de chacun et chacune au sein du conseil d'administration n'ont pas été sondés. C'est là que se joue le nœud de la question. Il comprend assez facilement, au vu des réactions qu'il a observées, que les porteurs de la motion et ceux demandant clairement l'emploi des termes de risque de génocide sont assez minoritaires dans cette instance. S'il n'est pas possible de qualifier ces faits ainsi, d'autres termes sont utilisés par différentes institutions, tels que crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, qui peuvent être perpétrés par les différents personnages. Encore une fois, ce sont des faits, pas des opinions.

Martin ETEVE rappelle avoir recueilli différentes opinions en masse, auprès de 400 personnes, alors que le conseil d'administration ne compte que 30 membres. Les questions ont été posées spécifiquement pour savoir si les répondants considèrent légitime que la motion mentionne le risque de génocide, et elles ont répondu massivement par l'affirmative. Il comprend que les étudiants sont en minorité dans cette pièce. Néanmoins, les avis n'y sont pas représentatifs de ceux des personnes composant la communauté normalienne. Il comprend bien ce qui risque de se passer et tient à dire à quel point il en est vraiment désolé. En effet, de nombreuses personnes attendaient beaucoup des porteurs de la motion. Toutefois, il ne sert à rien de continuer.

Belen LASA ILUNDAIN exprime également son extrême déception, car la communauté étudiante a fait tout ce qui était en son pouvoir pour suivre les pas indiqués par la direction, que ce soit pour ce sujet ou pour beaucoup d'autres. Néanmoins, elle note l'incapacité du conseil d'administration à écouter leur voix. Elle pense vraiment que c'est un désaveu. En ce qui concerne le souhait de regagner la confiance étudiante, qui a été massivement perdue après l'intervention des forces de l'ordre, dont elle ne reparlera pas ici, il est évident qu'il y a eu des violences policières. La question ne se pose même pas. Quand on envoie 15 membres de la BRAV-M, il y aura violences policières, comme dans tous les autres déblocages. Et la réponse de ce conseil d'administration est d'une violence extrême, comme elle a pu l'être par le passé.

Frédéric WORMS condamne toutes les violences, y compris celles qui ont été commises à travers les *posts* et les messages qu'il a mentionnés précédemment. Il s'est exprimé sur le recours aux forces de l'ordre et la direction de l'École n'a pas reçu de témoignages de violences policières avérées, transmis concrètement, contrairement à ce qu'indique Belen LASA ILUNDAIN.

Par ailleurs, Frédéric WORMS pense qu'un désaccord sur un point aussi grave que le terme de génocide n'est pas une violence faite à qui que ce soit. Cela montre, au contraire, la reconnaissance d'un débat grave, profond et légitime, sur lequel l'École peut proposer un cadre mais il ne s'agit pas ici de trancher ce débat. Encore une fois, la direction a reçu des témoignages tout à fait opposés, et l'un des élus étudiants l'a d'ailleurs indiqué. Le fait que 300 personnes aient exprimé quelque chose ne dit rien de ce qu'est une réelle discussion de la totalité d'une institution. Il convient d'ouvrir, sur cette notion de génocide, un cadre de débat intellectuel à l'École, avec responsabilité et sans stigmatiser, sans accuser le conseil d'administration de violence parce qu'il serait en désaccord avec les étudiants sur ce point, car c'est quand même tout aussi choquant. Hormis cette question, l'instance n'est pas loin d'un accord sur tout le reste.

À ce sujet, Frédéric WORMS note que par souci de raccourcir le texte, quelques phrases sur la description des victimes civiles avaient été supprimées, alors que les étudiants les mentionnent plus en détail. La direction souhaitait un texte concis, pour rappeler les principes, le cadre commun de l'École, qui fait que chacun pourra s'y reconnaître et s'en servir pour travailler ensuite. Il est possible d'ajouter une ou deux phrases comme le suggéraient Anne CHRISTOPHE et Johanne LEBRUN THAURONT, qui pourraient y travailler d'ici la fin de la séance.

Sinon, Frédéric WORMS propose d'envoyer d'abord aux représentants étudiants une version un peu corrigée du texte de la direction en fonction de la discussion de ce jour, et s'ils le valident, de le transmettre aux autres membres du conseil. S'il ne convient toujours pas sur une question de principe, il faudra trancher par un vote sur la motion proposée par les étudiants, et avancer.

Aussi, Frédéric WORMS propose qu'Anne CHRISTOPHE et Johanne LEBRUN THAURONT se retirent un quart d'heure pour élaborer une proposition complémentaire. Il s'agit ainsi d'éviter que l'instance ne s'interroge sur un groupe de travail, sa composition, sa durée, ce qui semble impossible dans un délai rapide. La direction pourrait aussi envoyer un texte remanié et s'il ne convient toujours pas aux élus étudiants, il proposera au conseil de trancher sur les deux motions, ou finalement sur l'absence de toute motion, option qui pourrait revenir par défaut.

Anne CHRISTOPHE et Johanne LEBRUN THAURONT étant d'accord pour retravailler sur les textes, **Anne BOUVEROT** propose de clore ce débat et de revenir plus tard sur les propositions qu'elles formuleront.

3. Distinctions

Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse.

III. Points financiers

1. Lettre d'orientation budgétaire 2025 (vote)

Frédéric WORMS demande aux responsables des services et à l'agent comptable d'excuser le conseil d'administration pour le retard enregistré. Comme l'auront noté les administrateurs, l'introduction de la lettre d'orientation budgétaire soumise à l'instance est, en quelque sorte, aussi un message de contextualisation un peu politique sur les forces et les inquiétudes de l'ENS. Il remercie Rénald CARUANA, ainsi que Myriam FADEL et toutes ses équipes de suivre ces sujets.

Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.

Martin ANDLER note qu'une partie des contrats ERC, par exemple celui de Gabriel PEYRÉ, qui exerce au DMA, est gérée par le CNRS, et demande comment cela fonctionne en ce qui concerne le préciput.

Rénald CARUANA explique que les frais de gestion des contrats gérés par le CNRS lui reviennent. Pour ce qui concerne les ERC, il reverse une part à l'ENS, qui héberge.

Myriam FADEL ajoute que le CNRS a considéré que s'il était porteur du contrat ERC, il le gérerait.

Nicolas VETTORI demande si l'augmentation du coût des fluides est imputable essentiellement à celle des prix, ou également à l'accroissement de la consommation.

Rénald CARUANA précise qu'entre 2023 et 2024 est intervenue une légère diminution de la consommation de fluides. À tarif équivalent, il est prévu dans les prévisions 2025 une petite augmentation pour certains d'entre eux. Les évolutions de l'inflation ont également été intégrées dans les modèles, à savoir 3 % pour l'eau, 5 % pour le chauffage urbain, etc. Ainsi, la consommation d'électricité ou de gaz est en faible diminution, l'augmentation touchant plutôt les tarifs.

S'agissant des orientations concernant le personnel, **Frédérique FLECK** déplore que les réflexions du groupe de travail sur la question des congés sabbatiques, notamment sur ce qui a été accordé aux maîtres de conférences nouveaux titulaires, n'aient toujours pas abouti. Les projections restent attendues en ce qui concerne un congé sabbatique récurrent sur le modèle des grandes universités internationales, plutôt qu'une répartition uniquement sur les premières années.

Valérie THEIS fait valoir que les travaux du groupe de travail ont abouti à l'augmentation de la souplesse sur le nombre de CRCT classiques, en plus de ceux automatiques pour les personnels au bout de quatre et huit ans d'activité. D'ailleurs, le dispositif est mis en place dès cette année.

Frédéric WORMS explique que de nouveaux congés sabbatiques ont été instaurés pour les jeunes maîtres de conférences arrivant à l'École, pour qu'ils ne perdent pas, par leur charge d'enseignement, la dynamique de recherche comparés aux chercheurs CNRS. Un travail mené pour les autres maîtres de conférences a montré que l'offre de congés sabbatiques était largement suffisante par rapport aux demandes, et qu'il n'était pas nécessaire de créer une automaticité supplémentaire, notamment dans les tout petits départements. Cela concerne très peu de

personnes dans peu de départements, lesquels ne peuvent plus disposer d'enseignants à un moment donné, tout le monde ayant une décharge à un titre ou à un autre. Les travaux menés ont abouti à une réponse souple, suffisante et qualitative, au point que toutes les demandes sont satisfaites, et pas à un dispositif un peu bureaucratique comme le souhaitaient peut-être certains.

Frédérique FLECK demande à disposer de chiffres sur ce qui ce qui s'est passé cette année par rapport à l'an dernier.

Françoise ZAMOUR appuie cette demande, déplorant qu'à l'issue de ses travaux, aucune conclusion sur une automaticité ou une périodicité des CRCT et des sabbatiques n'ait été communiquée au groupe de travail. Par ailleurs, elle s'interroge sur les crédits consacrés aux travaux immobiliers qui seraient sacrifiés, et demande si cela concerne les logements étudiants, la rénovation des chambres, et si un programme engagé en la matière a été interrompu.

Myriam FADEL assure qu'aucun budget n'est sacrifié sur la partie immobilière, et aucune coupe budgétaire n'est prévue à date sur ce chapitre. D'ailleurs, le prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) prévoit une projection sur quatre ans de la politique en la matière et aucune impasse n'apparaît, encore moins sur les logements étudiants. En outre, il est inscrit une programmation progressive des rénovations, en ce qui concerne par exemple la sécurisation des mezzanines au 45 rue d'Ulm ou la rénovation des cuisinettes à Jourdan et au 46 rue d'Ulm. Un focus spécifique sera ainsi fait sur la rénovation immobilière et les logements étudiants.

En l'absence d'autres observations sur la lettre d'orientation budgétaire, **Anne BOUVEROT** la soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2025.

Nombre de votants : 24 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 2

Frédéric WORMS salue le travail de Rénaud CARUANA et de toute son équipe. Par ailleurs, il signale que pour la première fois, en plus des dépenses non compensées par l'État, l'ENS devra réaliser une économie de 900 000 euros sur son budget 2025. Cela justifiera des arbitrages, qui seront compliqués, et l'École n'est pas sûre que le gouvernement prochain aille dans un sens plus favorable. Cette phrase compte au moins quatre euphémismes par mot mais en tout cas, Frédéric WORMS voudrait souligner que les estimations approuvées à l'instant vont peser.

Anne BOUVEROT remercie Frédéric WORMS d'avoir signalé ce point très important, car la tendance observée en ce sens depuis quelques années risque de se renforcer.

2. Groupe de travail - Mesure École inclusive : tarification du restaurant pour les boursiers (vote)

Myriam FADEL rappelle que le conseil d'administration du 15 mars dernier avait examiné la mise en place d'un tarif au restaurant à 1 euro pour les boursiers, sachant qu'il est fréquenté à 72 % par des étudiants et enregistre un déficit de 800 000 euros. C'est avec ces contraintes, qu'elle déplore, que la direction avait décidé de déployer ce dispositif, en projetant une augmentation des prises de repas notamment des boursiers, qui fréquenteraient davantage le restaurant car ne payant que 1 euro. Ce dernier étant déjà déficitaire, il avait été proposé de financer cette mesure par une augmentation des tarifs.

Cette décision n'a pas abouti et un groupe de travail a été mis en place, souhaité par les représentants élus, qui n'approuvaient pas les hypothèses et projections justifiant d'augmenter certains tarifs. Pour ce qui concerne la direction, elle ne souhaitait pas rehausser ceux concernant

les indices les plus faibles, à savoir les tarifs 3 et 4, mais seulement les autres. Les conclusions du groupe de travail visent à proposer une expérimentation pendant 6 mois, en instaurant un tarif boursier à 2 euros et en pondérant le manque à gagner en recettes par une augmentation égale pour tous les autres utilisateurs, sauf ceux bénéficiant des tarifs 3 et 4. Au terme de cette expérimentation, il sera établi si le nombre de repas pris aura été plus ou moins important et il serait proposé au conseil d'administration de mars des tarifs tenant compte de cette réalité.

Myriam FADEL signale que si les élus ont proposé un tarif boursier à 2 euros, la direction est très attachée à la mesure symbolique et importante de celui à 1 euro, mise en place dans tous les autres établissements. Elle est donc prête à compenser le financement de cette différence pour la durée de l'expérimentation. Elle a pris acte que les élus tenaient également à cette mesure, mais étaient plus circonspects sur les hypothèses.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver cette expérimentation d'un tarif boursier à 1 euro, avec une augmentation concomitante des prix de 14 %, sauf pour les bas indices. Elle durerait jusqu'en mars 2025. À son issue, l'instance examinera de manière éclairée la situation. Près de 230 boursiers seraient concernés à la rentrée prochaine.

Mathias ABITBOL confirme que tous et toutes sont attachés à ce projet, qui semble assez raisonnable. Toutefois, la proposition finale a été un peu rééquilibrée car les hausses proposées paraissaient peser de manière extrêmement lourde sur certaines catégories, comme souligné lors de la précédente séance. Il existait donc un risque que les autres populations se rendent moins fréquemment à la cantine et se privent, ce qui aurait été contre-productif. Mathias ABITBOL précise qu'il n'a pas suggéré un tarif à 2 euros pour les boursiers mais cette solution va dans le sens d'un consensus. En effet, le sondage des normaliens et normaliennes a fait ressortir que 40 % d'entre eux s'opposaient au principe même de la réforme. Et la manière la plus intuitive d'interpréter ces réponses veut que les montants en jeu soient beaucoup trop importants et heurtent certains. Un projet plus mesuré devrait permettre d'accroître l'acceptabilité de la proposition au sein des populations normaliennes, comme le font apparaître les retours des personnes interrogées. D'autre part, il n'y a aucun problème à passer à 1 euro le temps de l'expérimentation.

Martin ETEVE se félicite des résultats des travaux de ce groupe. Il profite de ce débat sur la tarification du self, qui ne se tient pas souvent, pour remettre sur la table la question des mastérants et mastérantes, dont l'inscription principale n'est pas à l'ENS. Il ne voudrait pas que ce soit pris comme une agression, mais dans le cadre d'une réforme qui se veut entériner la journée de l'école inclusive, il appelle encore une fois à mener une réflexion sur ce qu'est une école qui assume sa décision de co-encadrer des masters et d'accueillir des étudiants co-habilités par l'ENS.

Martin ETEVE voit bien la très large diversité de tous les masters, étant inscrit cette année à deux d'entre eux, co-accrédités par l'ENS. Certains sont loin de ces murs et on ne comprend pas très bien la pertinence d'ouvrir le self et l'École de façon plus significative aux mastérants qui n'y sont pas inscrits. En revanche, pour d'autres, les cours sont quasi intégralement dispensés dans les murs de l'ENS. Ainsi, dans le cas du master en DSS qu'il a pu suivre à Jourdan, les étudiants sont séparés arbitrairement par ordre alphabétique au début de l'année, entre ceux qui seront en inscription principale à l'EHESS ou à l'ENS. Et les premiers ne peuvent se restaurer au self et doivent entreprendre toutes sortes de démarches pour simplement entrer au 45 rue d'Ulm. Il serait pertinent d'établir ce que coûterait une ouverture au cas par cas, en fonction des masters notamment.

Anne CHRISTOPHE indique que le coût s'élèverait à 400 000 euros par an pour l'ensemble des masters co-accrédités dont les cours sont dispensés à l'École normale.

Valérie THEIS ajoute qu'un dispositif permet aux établissements qui reçoivent les droits d'inscription des étudiants concernés de payer la part subventionnée du repas, pour que ceux-ci puissent

accéder au restaurant de l'ENS. Il suffit que l'établissement se mette en contact avec l'administration de l'École, et certains le font déjà.

Myriam FADEL assure que l'ENS souhaiterait accueillir tous les mastérants, car ils peuvent vraiment passer un moment agréable au Pot, où les repas sont bons. Le sujet a été expertisé et la direction connaît le surcoût qu'un tel dispositif représente. À cet égard, elle répète que le restaurant est déficitaire de 800 000 euros.

L'administration a travaillé sur l'inclusion des mastériens, par exemple en accordant des adresses ENS. Cela montre son souhait d'aller vers eux. L'École se rapproche aussi des universités qui ont perçu les droits d'inscription, en proposant de signer une convention pour qu'elles financent l'accueil de leurs étudiants au restaurant de l'ENS. Cependant, elles font valoir qu'ils peuvent fréquenter leur propre restaurant universitaire. L'École mène ce travail mais pour l'instant, ne peut financer ce surcoût.

Martin ETEVE observe que la réponse apportée précédemment mettait l'accent sur l'incapacité matérielle d'accueillir ces personnes trop nombreuses dans un restaurant trop petit. Il constate que la position de l'ENS serait plutôt de renvoyer aux établissements partenaires.

Valérie THEIS précise que par ailleurs, des établissements ont fait part de leur volonté de rentrer dans le système, mais sans jamais donner suite.

Anne BOUVEROT propose de soumettre au vote la proposition contenue dans le dossier, avec une modification du tarif 9 à 1 euro et l'engagement de la direction de prendre en charge le différentiel de coût pour la phase d'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la tarification du restaurant pour les boursiers.

Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Tarification de la cafétéria (vote)

Myriam FADEL indique que la direction avait inclus dans un seul dossier les tarifications du restaurant et de la cafétéria, mais à juste titre, il lui a été signalé que la seconde n'avait pas de rapport avec l'école inclusive. Les points ont donc été dissociés.

Réналd CARUANA renvoie au dossier contenant les propositions de tarifs de la cafétéria ainsi que les précédentes délibérations pertinentes, remontant à 2018, voire 2005. Le contexte d'une inflation de plus de 20 % et le renouvellement des marchés de la cafétéria en décembre 2023 ont conduit à ces modifications. En outre, suite à l'adoption de la loi EGalim, l'ENS a le souci, même à la cafétéria, de proposer des produits de qualité, et pas uniquement des surgelés. Ils coûtent un peu plus cher, ce qui justifie aussi les évolutions proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la tarification de la cafétéria.

Nombre de votants : 25 Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 2

La séance est suspendue de 17 h 21 à 17 h 33.

IV. Points ressources humaines

Anne BOUVEROT annonce que l'impression de deux versions de la motion est en cours. L'ordre du jour a été revu et il est proposé de reporter au conseil d'administration d'octobre un certain

nombre de points non urgents. Elle propose de traiter en premier lieu l'actualisation des dispositions relatives à la gestion du RIPEC.

1. Actualisation des dispositions relatives à la gestion du RIPEC (vote)

Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation des dispositions relatives à la gestion du RIPEC.

Nombre de votants : 25 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 2

2. Rapport social unique 2023 (vote)

Anne BOUVEROT propose de reporter l'examen de ce point au mois d'octobre.

Frédéric WORMS remercie Laurent BEAUCHET, directeur des ressources humaines. La mesure qui vient d'être adoptée est la dernière touchant au dispositif compliqué des primes pour les enseignants-chercheurs. Dans ce cadre, l'intégration des directeurs des études des départements est une avancée très importante. Tout est à présent à l'équilibre.

Quant au rapport social unique, il a été présenté au comité social de l'École. Il s'agit d'un travail très important, mais il constitue davantage un document rétrospectif qu'une mesure à venir. Il doit tout de même être approuvé, mais il n'y a pas d'urgence. Frédéric WORMS se dit désolé pour Laurent BEAUCHET et son service que ce point soit reporté, car il est le fruit d'un travail considérable.

Anne BOUVEROT se joint aux remerciements de Frédéric WORMS.

L'examen de ce point est reporté à une séance ultérieure.

V. Points scolarité et administratif

1. Diplôme d'établissement : Master Sciences de la durabilité (vote)

Anne CHRISTOPHE explique que le nouveau master Sciences de la durabilité est construit à PSL et porté par l'École normale. Il a déjà été présenté au conseil d'administration et au conseil scientifique avant Noël. En préparation depuis plus de deux ans, ce master très interdisciplinaire repose sur un certain nombre de masters disciplinaires, un peu dans toutes les disciplines, telles que la physique, la chimie, les sciences cognitives, la biologie, les géosciences, l'histoire, les sciences sociales, l'économie, le droit ou la philosophie.

L'ENS demande à la DGESIP depuis plus d'un an d'en faire un diplôme national et aurait souhaité l'ouvrir en septembre 2024. La direction générale de l'enseignement supérieur affirme être très enthousiaste à cette idée car il s'agit d'un magnifique master. Cependant, conformément au calendrier HCERES, les nouvelles formations ouvriront en septembre 2025. Or si la DGESIP accepte parfois de faire des exceptions entre deux vagues, elle ne souhaite pas y consentir en l'occurrence, compte tenu des dates trop rapprochées.

Dans l'attente, il est proposé au conseil d'administration d'ouvrir un diplôme d'établissement, sachant que les étudiants ont déjà été recrutés. Ils seront inscrits dès cette année à l'École normale ainsi que dans les M1 partenaires du master, en sciences cognitives, chimie, physique, etc. Et dès la rentrée 2025, ils seront inscrits en M2 dans le diplôme national de master qui aura été créé. Ce diplôme d'établissement de transition existera pendant une seule année, pour permettre aux

étudiants d'être inscrits quand même dans un master Sciences de la durabilité, et pas simplement dans leur master de sciences cognitives, de chimie ou de philosophie.

Par ailleurs, Anne CHRISTOPHE précise que ces étudiants paient les frais de scolarité dans leur master partenaire, le diplôme d'établissement affichant un tarif à 0 euro, puisqu'à terme, ils s'inscriront dans un seul master Sciences de la durabilité. Un vote est nécessaire pour créer ce diplôme d'établissement de l'École normale supérieure.

Anne BOUVEROT pense que ce point est assez consensuel.

Stéphane EMERY s'enquiert des dispositions prévues pour la restauration ou une adresse ENS concernant ces étudiants.

Anne CHRISTOPHE précise que la question ne se pose pas puisqu'ils sont inscrits dans un diplôme d'établissement Sciences de la durabilité.

Daniel PETIT demande si des étudiants inscrits en M1 partenaire, sans l'être au diplôme d'établissement, pourront rejoindre le master 2 directement.

Anne CHRISTOPHE le confirme et précise qu'il faudra qu'ils postulent.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le diplôme d'établissement, master Sciences de la durabilité.

Nombre de votants : 26	Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 1
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

Nicolas VETTORI demande si tous les étudiants inscrits dans un master partenaire pourront rejoindre le M2 qui sera créé l'année prochaine.

Anne CHRISTOPHE explique que ceux qui sont inscrits dans le diplôme d'établissement et recrutés dès cette année dans le M1 Sciences de la durabilité passeront automatiquement en M2, si leurs résultats sont satisfaisants. D'autres personnes pourraient postuler au M2, mais leur intégration ne sera pas automatique.

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL (suite)

2. Motions (vote) (suite)

Anne BOUVEROT remercie le petit groupe de travail composé d'Anne CHRISTOPHE, Johanne LEBRUN THAURONT et Emmanuel BASSET, qui s'est réuni pendant le conseil d'administration et a travaillé sur les deux textes remis sur table. Elle propose de laisser quelques instants aux administrateurs pour en prendre connaissance, avant de préciser ce qui a été agréé en termes de procédure.

Anne CHRISTOPHE indique que le groupe de travail propose de se fonder sur la structure de la motion élaborée par la direction, qui rappelle le cadre, et d'y ajouter des phrases contenues dans la motion des étudiants, explicitant en particulier les destructions à Gaza. En outre, certains souhaitent véritablement que soit mentionné le risque génocidaire tandis que d'autres ne veulent vraiment pas qu'il le soit. Aussi, deux versions de la motion seront proposées au vote. Dans la V2, il est ajouté au 2^e alinéa : « *compte tenu de la gravité de ces préoccupations, qui a conduit la cour internationale de justice, dans ses ordonnances de janvier et mars 2024, à conclure sur un risque plausible de violation par l'État d'Israël de la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de*

génocide ». Dans les deux versions, le reste de ce paragraphe ne change pas et « *appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages* ».

Il est proposé au conseil d'administration de voter sur une motion contre l'autre, puis sur la motion majoritaire. En effet, certains pourraient préférer la V2, mais si celle-ci n'est pas retenue, ils voudront peut-être approuver tout de même la V1.

Frédéric WORMS se réjouit de voir les échanges du conseil d'administration sur ce sujet formalisés, comme le montrent les textes proposés.

Emmanuel BASSET suggère de reformuler ce dernier point en indiquant « *intégrer un groupe de travail existant sur les mêmes sujets* » ou « *qui traite de sujets similaires* ».

Anne BOUVEROT propose au conseil d'administration de se prononcer dans un premier temps entre la V1 et la V2.

Anne CHRISTOPHE précise qu'il faudrait que chacun s'exprime sur les deux versions, et lorsque celle qui l'aura emporté sera mise au vote, les administrateurs pourront s'abstenir ou voter contre, s'ils ne veulent pas de motion du tout.

Anne BOUVEROT met les deux versions aux voix.

Les versions du projet de motion obtiennent :

Nombre de votants : 26

Pour la V1 : 11 Pour la V2 : 8 Contre : 1 Abstentions : 1

Anne BOUVEROT propose de passer au vote sur la V1.

Jean KHALFA indique que l'une de ses mandantes propose, à l'avant-dernier paragraphe, d'ajouter au membre de phrase « *construire un cadre de réflexion* » l'expression suivante : « *et de débat pluraliste* ».

Frédéric WORMS explique qu'il avait proposé le terme « réflexion », car il combine les séminaires et les débats. Le mot « débat » lui-même fait aujourd'hui débat.

Jean KHALFA propose l'expression « *cadre de réflexion pluraliste* ».

Cécile SYKES pense que les critères de la recherche mentionnés dans ce paragraphe induisent le pluralisme.

Frédéric WORMS en convient et considère, à titre personnel, que cette modification n'est pas utile. Comme l'a signalé Cécile SYKES, le fait que le cadre soit fondé sur les critères de la recherche et les règles académiques implique que la controverse existe.

Jean KHALFA note qu'il faudra en aviser Christine NOIVILLE.

Frédéric WORMS assure qu'il lui sera indiqué que sa proposition a été discutée.

Nicolas CASTOLDI souhaite formuler une remarque qui n'aura pas de conséquences sur son vote, estimant que tous sont attachés collectivement à trouver une forme de consensus. À titre personnel, il est infiniment réservé à l'idée d'évaluer les partenaires académiques sur d'autres critères que la valeur académique. Cela revient à mettre un doigt dans un processus dont on ne sortira jamais, et

c'est une erreur. Cela étant dit, et au nom de l'accord collectif, si ce critère est déterminant pour tout le monde, il le votera. Toutefois, cela n'empêchera pas grand-chose.

Frédéric WORMS fait valoir qu'il n'est pas indiqué que les critères ne sont pas académiques. Il est vrai que lui-même était réservé sur ce paragraphe.

Nicolas CASTOLDI observe que l'on arrive là à l'implicite dans ce que l'on écrit. À titre personnel, il est prêt à entendre cette explication. Il affirme simplement dans le cadre du conseil que c'est une limite importante. On ne peut pas défendre la liberté académique toute la journée et en même temps, trier les partenaires académiques pour d'autres raisons que la qualité de la science.

Anne BOUVEROT assure que ce point très pertinent sera consigné au procès-verbal, comme tous les autres.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion dans sa version 1.

Nombre de votants : 24 Pour : 15 Contre : 1 Abstentions : 8

Anne BOUVEROT remercie le conseil d'administration pour ce travail collectif. Il n'est pas évident d'avoir cette qualité de discussion au sein d'une telle instance et d'aboutir à l'adoption d'une motion. Elle en est particulièrement heureuse.

Barthélémy FAYE quitte la séance à 18 heures.

V. Points scolarité et administratif (suite)

2. Modification de la grille de rémunération de la conception des sujets B/L (vote)

Valérie THEIS explique que les membres du jury de mathématiques du concours B/L ont fait remarquer l'année dernière qu'ils étaient payés 105 euros, à se partager à deux pour la conception des sujets. En effet, à l'époque où la rémunération afférente avait été définie, les critères pris en compte pour définir la rémunération des sujets avaient été le fait de savoir si l'épreuve était de tronc commun ou pas mais aussi et surtout la durée de l'épreuve, ici de quatre heures, au lieu de 6 pour d'autres. La rémunération des sujets de mathématiques avait donc été établie à 105 euros, comme pour les options alors qu'il s'agissait bien d'une épreuve de tronc commun.

La direction a considéré que ce n'était pas très légitime et a remis à plat tout le système. À cet égard, Valérie THEIS remercie le pôle concours, avec lequel elle a collaboré pour établir des critères et aboutir à une nouvelle proposition. Celle-ci inclut davantage de degrés qu'auparavant et son coût reste dans des limites raisonnables, passant de 5 155 euros à 8 600 euros.

Il faut aussi noter, outre les contraintes budgétaires, les équilibres nécessaires avec les écoles partenaires, en particulier l'ENS Paris Saclay. En effet, elles s'inquiétaient de savoir si l'École établirait des tarifs beaucoup plus élevés que les leurs, ce qui pourrait les mettre en difficulté, mais ce n'est pas le cas, on reste dans le même ordre de grandeur après augmentation. Valérie THEIS a donc présenté le projet de grille au COPIL de la BL/SES et il a été approuvé par tous, sous réserve que le conseil d'administration le valide. Cette proposition paraît plus juste, sachant que les niveaux de rémunération ne sont pas très élevés par rapport à d'autres concours pour le même type d'épreuves.

Valérie THEIS saisit cette occasion pour remercier tous les collègues qui se dévouent pour être coordinateurs des épreuves, car il s'agit d'un très gros travail et d'une grande responsabilité qui ne sont pas très bien rémunérés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification de la grille de rémunération de la conception des sujets B/L

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Xavier LAZARUS quitte la séance à 18 h 03.

3. Engagement décennal (vote)

L'examen de ce point est reporté à une prochaine séance.

4. Délégation de pouvoir consentie au Directeur (vote)

Myriam FADEL souligne l'absolue nécessité de soumettre au conseil d'administration de ce jour cette délibération, sans laquelle l'École ne pourrait plus fonctionner. Et Frédéric WORMS ne peut d'ailleurs plus rien signer aujourd'hui, nombre de ses activités étant liées à la délégation de pouvoir consentie par l'instance. Dans le cas contraire, chaque dossier devrait remonter au conseil, alors que certains administrateurs estiment déjà qu'il est un peu une chambre d'enregistrement notariale, compte tenu du nombre de petites questions qu'il doit examiner.

Le texte à l'examen est déterminant. Le dossier transmis comporte la délibération de 2019, par laquelle le conseil d'administration a octroyé une délégation de pouvoir au directeur, dont il faut rappeler qu'elle est ès qualités et ne dépend donc pas de la personne qui occupe la fonction, contrairement à une délégation de signature. La délibération de 2019 portait sur des thèmes courants, tels que les actions en justice, les transactions, les règles relatives aux examens, les accords, les conventions, les marchés. Il est proposé de la reconduire sans en changer le périmètre.

En revanche, cette délégation de pouvoir avait été consentie pour une durée limitée, échue hier. Il est à noter que le directeur a obligation de rendre compte au conseil d'administration des décisions prises sur cette base. D'ailleurs, les ordres du jour sont régulièrement abreuvés de points sur les conventions et les marchés. Le conseil d'administration n'accorde pas un chèque en blanc et détient un pouvoir de contrôle. Il est donc proposé de reconduire le périmètre de la délégation de 2019, mais pas pour une durée de cinq ans, car cela pose un énorme risque. En effet, il faudrait être certain qu'un conseil d'administration se tiendra le 4 juillet 2029.

En l'absence de commentaires, **Anne BOUVEROT** soumet cette délégation de pouvoir au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la délégation de pouvoir consentie au directeur.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Frédéric WORMS en remercie le conseil d'administration, et confirme qu'il traduit « pouvoir » par « responsabilités ».

VI. Plan d'action de lutte contre les VSS : point de situation

L'examen de ce point est reporté à une prochaine séance.

VII. Question(s) diverse(s)

Anne BOUVEROT rappelle que la prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 15 octobre au matin, et la suivante le 18 décembre après-midi. Elle réitère ses remerciements aux

participants pour ce conseil un peu exceptionnel, au cours duquel ils ont pu échanger sur des éléments très importants.

La séance est levée à 18 h 08.